STOUMONTINFOS

STOUMONT
Point de vue NATURE !

FIXMYSTREET WALLONIE
▸ p. 12

CUEILLETTE EN FORÊT COMMUNALE STOUMONTOISE
▸ p. 30

QUELQUES CHANGEMENTS AU CPAS
▸ p. 9

SEPTEMBRE 2020

STOUMONT
Point de vue NATURE !

Administration communale de Stoumont

Adresse: Route de l'Amblève 41 - 4987 STOUMONT
Téléphone : 080/29.26.50 Fax: 080/29.26.69
administration.communale@stoumont.be
www.stoumont.be

Collège communal

Didier GILKINET *Bourgmestre*	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	État civil - Sécurité - Ressources Humaines - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Développement Rural - Communication - Aînés - Jumelage - **didier.gilkinet@stoumont.be**
Marie MONVILLE *1ère échevine*	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine Forestier - Tourisme - Développement économique - Cultes - Supracommunalité - Patrimoine communal - **marie.monville@stoumont.be**
Tanguy WERA *2e échevin*	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Transition (Énergies, Nature et Environnement, Agriculture, circuits courts…) - Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Patrimoine culturel - Démocratie participative et Gouvernance - Bien-être animal - **tanguy.wera@stoumont.be**
Vanessa LABRUYÈRE *3e échevine*	Chevron 56	0498/52.60.48	Travaux - Production et distribution de l'eau - Logement - Sports - Cimetières - **vanessa.labruyere@stoumont.be**
Albert ANDRE *Président CPAS*	La Gleize 18	0495/11.36.88	CPAS - Affaires sociales - Égalité des chances - Santé - Emploi - **albert.andre@stoumont.be**

Conseil communal

Didier GILKINET (VE), *Président*	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33
Dominique GELIN, *Directrice générale*		080/29.26.60
Membres du Collège communal :		
Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82
Tanguy WERA (VE)	Xhierfomont 40	0497/26.87.71
Vanessa LABRUYERE (VE)	Chevron 56	0498/52.60.48
Albert ANDRE (VE)	La Gleize 18	0495/11.36.88
Conseillers communaux :		
Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	0473/58.89.03
Eric DECHAMP (VE)	Moulin du Ruy 84/1	0497/23.38.41
Alexandre RENNOTTE (VE)	Chession 88	0473/87.02.64
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33
Julie COX (SD)	Chevron 39	0497/37.96.97
Jeannine LEFEBVRE (SD)	Meuville 39	0476/62.06.67
Béatrice DEWEZ (SD)	La Gleize 57	0478/66.30.77

Conseil de l'Action Sociale

Albert ANDRE (VE), *Président*	La Gleize 18	0495/11.36.88 080/29.26.49
Valérie SIMON, *Directrice générale CPAS*		080/29.26.85
Conseillers CPAS :		
Sophie GASPARD (VE)	Borgoumont 5/7	0479/39.88.67
Marylène LAFFINEUR (VE)	Hasoumont 53	0496/92.23.30
Frédéric LEFORT (VE)	Bierny 27	0494/18.15.04
Joëlle MARECHAL (VE)	Rue de l'église 35	0498/65.65.88
Etienne LORENT (VE)	Rahier 56	0476/98.45.69
Pol PIRON (SD)	Rte de l'Amblève 47	080/78.60.91
Catherine COLINET (SD)	Heilrimont 9	080/78.63.86
Jürgen BEHLING (SD)	Borgoumont 71	080/78.66.42

***VE** : Liste VivrEnsemble*
***SD** : Liste Stoumont Demain*

NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS : prenom.nom@stoumont.be

Services communaux

Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	**dominique.gelin@stoumont.be**
Assistant Direction - Planu	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	**sebastien.poncin@stoumont.be**
Population - Permis de conduire	Colette GOFFIN	080/29.26.50	**colette.goffin@stoumont.be**
	Flavia TORTOLANI	080/29.26.50	**flavia.tortolani@stoumont.be**
Agent constatateur	Abdenbi FAKHAKH	0472/19.13.81	**abdenbi.fakhakh@stoumont.be**
Assainissement	Flavia TORTOLANI	080/29.26.52	**flavia.tortolani@stoumont.be**
Etrangers - Casiers judiciaires	Anne FASOL	080/29.26.53	**anne.fasol@stoumont.be**
Agent technique Travaux	Philippe VOITURON	080/29.26.54	**philippe.voituron@stoumont.be**
Agent technique Travaux	Cécile MATHIEU	080/29.26.55	**cecile.mathieu@stoumont.be**
Urbanisme	Eliane FONTAINE	080/29.26.56	**eliane.fontaine@stoumont.be**
Urbanisme	Ann-Sophie MOËS	080/29.26.56	**ann-sophie.moes@stoumont.be**
Ressources humaines	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	**nicole.bonmariage@stoumont.be**
	Marie REMACLE		**marie.remacle@stoumont.be**
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	**nicole.marville@stoumont.be**
Etat civil - Assistante comptabilité	Patricia CREMER	080/29.26.59	**patricia.cremer@stoumont.be**
Eau	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	**delphine.tribolet@stoumont.be**
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	**christine.detaille@stoumont.be**
Ecopasseuse - Logement	Martine GROGNARD	080/29.26.63	**martine.grognard@stoumont.be**
Accueil Temps Libre	Anne LEJEUNE	080/29.26.66	**anne.lejeune@stoumont.be**
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	**marie.francoise.perat@stoumont.be**
Enseignement - Police - Comm.	Odile TROCH	080/29.26.67	**odile.troch@stoumont.be**
Recette régionale	Jordan HALIN	080/29.26.82	**jordan.halin@stoumont.be**

Office du Tourisme

Tél: 080/29.26.80
Fax : 080/29.26.81
office.tourisme@stoumont.be

Bibliothèque

Nicole BONMARIAGE

080/29.26.89
bibliotheque@stoumont.be

Agence Locale Emploi

Catherine MARTIN
cathlavenne@hotmail.com

Service des travaux — Borgoumont 23

Coordinateur	Christian COLLIENNE	0478/24.21.72	**christian.collienne@stoumont.be**
Magasinier garage communal	Alain DELPORTE	080/78.53.67	**alain.delporte@stoumont.be**
Fontainiers	B. LAFFINEUR 0489/61.32.29		F. BIARD 0489/61.31.02
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	**pascal.dumont@stoumont.be**

J.-Y. MAGAIN 0489/68.96.14

Centre Public d'Action Sociale (CPAS) — Route de l'Amblève 45 - Fax 080/29.26.88

Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	**valerie.simon@stoumont.be**
Accueil - Administration	Charline LEJEUNE	080/29.26.84	**charline.lejeune@stoumont.be**
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	**ariane.bacquelaine@stoumont.be**
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	**sarah.pastor@stoumont.be**
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	**christel.houba@stoumont.be**

Stoumobile

Réservation et conditions 0478/48.00.14 ou 080/29.26.87

Police locale

Route de l'Amblève 19

Inspecteur principal
Jean-Philippe LOUIS
080/28.19.40
ZP.StavelotMalmedy.MPStoumont@police.belgium.eu

EDITORIAL

Un printemps et des mois d'été secs et chauds laissent aujourd'hui place une rentrée présentant son lot d'incertitudes, liées à un premier semestre rythmé par une crise sanitaire sans précédent.

Je ne m'étendrai pas plus sur cette crise. Chacun-e l'appréhende en fonction de son propre vécu, de sa propre réalité, selon ses paradigmes et son univers de signification.

Je souhaiterais simplement au travers de cet édito, réitérer mes remerciements à l'ensemble des membres du personnel communal qui ont assuré et assurent, sans discontinuer, les missions de service public leur dévolues.

Je souhaiterais également remercier l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai été et suis en contact, je citerai les nombreux citoyens, les commerçants, les associations, les clubs sportifs, les seconds résidents, les propriétaires de gîtes, … pour leur compréhension, leur résilience et la maturité témoignée dans la gestion de ces moments inédits.

Le vendredi 28 février, la soirée thématique 'Le sanglier, un animal de nos Ardennes', proposée par la commission du Plan Communal de Développement de la Nature, a rencontré un vif succès, rassemblant plus de 200 participants en la salle de Chevron. Merci aux membres du PCDN pour cette organisation.

Le 04 mars, la soirée organisée en la salle de Moulin du Ruy, par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, en concertation avec le Parc naturel des Sources a également fait salle comble. Merci pour cette initiative !

La traditionnelle édition 'un arbre, un enfant' de la fin du mois de mars n'a pu être organisée. Le service des travaux a réalisé la plantation de 35 tilleuls sur les hauteurs de Cour, en prenant soin de les localiser, afin de permettre une visite en famille à posteriori. Nous remercions chaque famille pour sa compréhension.

D'aucuns l'auront observé, tout au long du week-end de la Pentecôte, un drapeau arc-en-ciel a flotté sur la façade de la Maison communale. Une façon pour le Collège communal de témoigner et ce, pour la sixième année consécutive, de sa volonté d'ouverture à la différence, en s'associant à l'action du Département des Affaires Sociales de la Province de Liège.

Le 28 mai dernier, Mariette Hakin-Hankart de La Gleize a fêté son 100è anniversaire ! Cet événement est suffisamment peu courant que pour le souligner et lui réitérer toutes nos félicitations !

Après 3 mois d'interruption, l'assemblée du Conseil communal s'est à nouveau réunie à partir du mois de juin et ce, de manière décentralisée dans les différentes salles communales.

Comme vous le lirez dans ce numéro, c'est en la salle de Lorcé que l'Assemblée a pris acte, le 23 juillet dernier, du Plan Stratégique Transversal 2019-2024.

Enfin, programmée puis annulée en mars, l'opération 'Communes et rivières propres', a été reportée au samedi 26 septembre 2020.

Prenez soin de vous et des autres.

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre

SOMMAIRE

- Actualités communales ..... p. 4
- Actualité du CPAS ..... p. 9
- Transition ..... p. 12
- Patrimoine forestier ..... p. 26
- Culture ..... p. 31
- Histoire ..... p. 32
- Tourisme ..... p. 32
- Jumelage ..... p. 34
- Journal de la Bibliothèque ..... p. 34
- Journal de la Jeunesse ..... p. 35
- Journal des aînés ..... p. 46
- Sports ..... p. 47
- Sécurité ..... p. 48
- Santé ..... p. 62
- Etat civil ..... p. 50

A PROPOS
EDITEUR RESPONSABLE : Didier Gilkinet - COMMUNICATION : Odile Troch - MISE EN PAGE ET IMPRESSION : ExcellePrint
Photos : ExcellePrint - www.freepik.com

Actualités communales

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 11 FEVRIER 2020

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'inscrire un montant de 289.912 euros au budget communal 2020 à titre de dotation prévisionnelle à attribuer à la zone de police.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions prévues au budget pour l'Etoile Forestière Stoumontoise, les Amis du Château de Rahier, l'Union Crelle, Loisirs et Jeunesse et le Cercle St Paul.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification n°1 du plan d'investissement 2019/2021.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé à 105.500 euros HTVA pour la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du Plan d'Investissement Communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier de charges pour la location du droit de pêche 2020-2031 composé de 4 lots.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Mme Marie MONVILLE pour représenter la commune à la Commission Economie-Emploi-Formation au G.R.E.O.V.A.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de collaboration avec les zones de secours, la Province de Liège et le Gouverneur, visant au renfort réciproque de référents API en cas de besoin de soutien mutuel d'appui psychologique.

CONSEIL COMMUNAL DU 10 JUIN 2020

Le Conseil décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver les comptes communaux 2019 avec des droits constatés pour 7.509.332 euros, des engagements pour 6.220.145 euros et un résultat positif de 1.289.187 euros.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver la modification budgétaire 2020/1 avec des recettes pour 7.381.875 euros, des dépenses pour 6.106.779 euros et un nouveau résultat positif de 1.275.096 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte 2019 :

- de l'église protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 2.102 euros.

-de la fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 3.104 euros.

-de la fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 2.738 euros.

-de la fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 8.393 euros.

-de la fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 5.998 euros.

-de la fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 13.624 euros.

Il décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur l'octroi d'une participation financière de 0,30 euro par habitant au profit de l'Association des généralistes de l'Est francophone pour la mise en place d'un service de garde de médecine générale visant à garantir la continuité des soins lors des nuits de semaine.

Il prend acte de l'octroi de la subvention annuelle d'un montant de 12.747 euros au profit du Parc naturel des Sources.

Il prend acte de l'octroi de la subvention annuelle d'un montant de 7.500 euros au profit de l'asbl Centre Médical Héliporté de Bra sur Lienne.

Il décide, à l'unanimité, d'adopter des mesures de compensation fiscale pour les terrains de camping, pour la taxe de séjour, dans le cadre de la crise du Covid 2019.

Il approuve, à l'unanimité, le rapport annuel de rémunérations 2019 des mandataires communaux.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour, de

-l'A.G du 23 juin de l'intercommunale ECETIA.

-l'A.G. du 18 juin de l'intercommunale ORES Assets

-l'A.G. du 18 juin de l'intercommunale CILE

-l'A.G. du 3 septembre de l'intercommunale IMIO

-l'A.G. du 25 juin de l'intercommunale AIDE

-l'A.G. du 25 juin de l'intercommunale NEOMANSIO

-l'A.G. du 24 juin de l'intercommunale Holding Communal

-l'A.G. du 30 juin de l'intercommunale IDELUX

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale d'achat de la SPAQUE en matière de gestion de la pollution des sols.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel 2019 de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour la « Mission d'auteur de projets dans le cadre du PIC 2019-2021 » d'un montant estimatif de 107.000 euros HTVA.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel 2019 de l'écopasseur.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat 2020 entre la Commune et l'asbl Sport et Santé.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la troisième phase des plans de pilotage.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.), dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie.

CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUILLET 2020

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2019 du C.P.A.S. avec des droits constatés pour 1.058.534 euros, des engagements pour 979.844 euros et un résultat positif de 78.690 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la M.B. 2020/1 du C.P.A.S. avec des recettes pour 1.195.691 euros, des dépenses pour 1.170126 euros et un résultat positif de 25.565 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2018 d'un montant de 1.350 euros au profit du F.C. Chevron.

Il décide, par 8 voix pour et 3 contre, d'approuver les augmentations de tarif relatives à la fourniture de l'eau pour le C.V.D. à 2,67 euros au 1.09.2020 et à 2,69 euros au 1.01.2021.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2019 de la fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 8.045 euros.

Il prend acte du programme stratégique transversal 2019-2024 tel que présenté par le Collège communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- de l'A.G. du 7 septembre 2020 de l'intercommunale S.P.I.

- de l'A.G. du 2 septembre 2020 de l'intercommunale Foyer Malmédien.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale d'achats de l'AIDE, relative à la gestion de la pollution des sols.

Il adopte, à l'unanimité, le règlement de police relatif à la cueillette de menus produits dans le bois de la commune.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque de Chevron à l'asbl « Ecole Ste Thérèse » de Chevron au 1er septembre 2020 pour une période d'un an renouvelable.

Il décide, par 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'approuver le projet d'acte de l'aliénation d'un terrain d'une superficie d'1 are 13 ca sis à La Gleize.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications au statut administratif, au statut pécuniaire et au cadre du personnel du C.P.A.S. de Stoumont.

Albert André
Echevin des Affaires sociales

ADMINISTRATION COMMUNALE

LE PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST) 2019-2024

Réuni en sa séance du 23 juillet dernier, l'Assemblée du Conseil communal a pris acte du Plan Stratégique Transversal (PST) 2019-2024.

Le PST est un outil de gouvernance locale. La stratégie développée par le Collège communal se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions définis au travers des moyens humains, techniques et financiers disponibles.

Il repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'Administration. Dans ce cadre, il a été coconstruit avec le CoDir composé de notre Directrice générale et de notre Directeur financier.

Le PST s'appuie sur la déclaration de politique communale qu'il décline en une programmation stratégique.

Le PST est composé de deux volets :

- Un volet externe qui vise le développement des politiques communales
- Un volet interne qui vise l'amélioration continue de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Notre volet externe s'articule autour de **3 grands objectifs stratégiques** :

- **Etre une commune qui investit le territoire**
- **Etre une commune qui gère durablement son environnement**
- **Etre une commune orientée vers le citoyen et qui nous des liens sociaux**

Ceux-ci sont traduits en 12 objectifs opérationnels qui se déclinent en 46 actions.

Notre volet interne s'articule autour de **4 grands objectifs stratégiques** :

- **Etre une commune qui développe des synergies et des partenariats publics**
- **Etre une commune attentive aux ressources humaines**
- **Etre une commune accueillante et accessible**
- **Etre une commune qui veille à son amélioration continue**

Ceux-ci se déclinent en 4 objectifs opérationnels et 9 actions.

En bref, le PST de Stoumont : 2 volets, 7 objectifs stratégiques, 16 objectifs opérationnels, 55 actions.

Pour chaque action sont mentionnés le mandataire référent, l'agent et/ou le service, une courte description, une échéance si connue, le statut d'avancement ainsi que le volet budgétaire.

Le PST n'est pas figé dans le temps. Il est évolutif et modulable et sera évalué à la mi-législature

Nous vous invitons à le consulter, en ligne sur le site de la commune.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE OUVRIER COMMUNAL

La commune de Stoumont a fait l'acquisition d'un camion Volvo FMX 380, 4x4 pour permettre une utilisation sur tous les types de terrain rencontrés et qui remplace un vieux camion MAN de plus de 20 ans, qui a été revendu. Il s'agit d'un camion tribenne (basculement arrière et sur les deux côtés), équipé pour le service hivernal (lame de déneigement de 3 mètres de large, épandeuse de 5 m3, etc.) et d'une bâche à tarmac.

Après une longue procédure de mise en concurrence et d'approbation par la Tutelle des pouvoirs locaux, c'est le garage Breuer Antoine de Malmedy qui a remporté le marché de fourniture pour un montant de 177.880€ HTVA, équipement compris. La commune de Stoumont a réceptionné le camion au mois de mai 2020, vous l'avez peut-être déjà aperçu sur nos routes.

COMMENT SONT FINANCÉS LES TRAVAUX SUR NOS ROUTES COMMUNALES ?

Accrochez-vous, c'est technique…

Depuis 2013, le programme triennal des travaux subsidiés, par lequel la Région wallonne subsidiait les investissements communaux visant les travaux de construction ou de rénovation de voiries, de bâtiments publics (crèches, CPAS, services publics, …), d'égouts, de parkings, de certains travaux liés à l'éclairage public ou encore les aménagements des cimetières, etc., a cédé sa place au **Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC).**

Le FRIC est mis en œuvre sous la forme d'un **droit de tirage**, c'est-à-dire que chaque commune reçoit une « dotation » dans laquelle elle **peut** puiser pour réaliser ses investissements de voirie, par exemple. Ce droit de tirage est organisé sur la durée d'une mandature communale, soit 6 ans et est scindé en deux programmations pluriannuelles distinctes de trois ans (2019-2021 et 2022-2024).

Les critères pris en compte pour répartir l'enveloppe budgétaire globale entre les communes concernées sont, d'une part, le kilométrage des voiries communales revêtues, le nombre d'habitants et le revenu moyen par habitant et, d'autre part, les critères utilisés dans le cadre du Fonds des communes. Les premiers critères s'appliquent pour les 2/3 de l'enveloppe tandis que les seconds sont utilisés pour répartir le tiers restant.

Sur la base du montant du droit de tirage qui lui est communiqué par la Région, chaque commune est tenue d'élaborer **un plan d'investissement communal (PIC)** reprenant l'ensemble des projets qu'elle envisage de réaliser au cours de chaque année de la programmation pluriannuelle concernée.

Pour élaborer ce plan, la commune doit respecter plusieurs critères : les investissements repris dans le programme ne doivent concerner que des travaux subsidiables et doivent respecter les priorités régionales. Pour la programmation 2019-2021, celles-ci sont, en ce qui concerne les travaux de voirie, des voiries conviviales, accessibles et sûres et **un tiers de l'enveloppe** doit être affecté à des travaux de voiries communales permettant d'améliorer la **mobilité durable** (création de pistes cyclables, de trottoirs, etc.).

Depuis 2019, le montant du PIC établi par la commune doit se situer entre 150 et 200 % du montant qui est attribué à la commune, ce mécanisme permet à la commune de ne pas solliciter trop fréquemment une modification de son plan d'investissement auprès du Ministre des Pouvoirs locaux.

Lorsque ces conditions sont remplies, la commune peut espérer un taux de **subvention de 60%**.

Concrètement, en ce qui concerne la commune de Stoumont : un subside de 766.234,98 € porté à **792.640,83 €** suite à la redistribution de l'inexécuté du PIC 2017-2018 lui a été attribué pour le plan 2019-2021. Ce montant représente 60% des investissements, **les autres 40% devant être financés par la commune.**

Un programme s'élevant à 2.555.259,85 € a été introduit par la commune et adopté par la Région, sachant qu'un montant maximum de **1.321.068,05 €** pourra être investi pour la période 2019-2021, ce qui correspond au montant permettant d'obtenir un subside maximum. La partie du programme non réalisée sera automatiquement reportée dans le programme 2022-2024.

Une fois le PIC approuvé, la commune élabore ses dossiers techniques et les soumet à l'approbation du Gouvernement. Après approbation des dossiers techniques, la commune élabore le dossier d'attribution des marchés de travaux en question et lance la procédure de passation du marché. La décision d'attribution doit également être approuvée par le Gouvernement.

Pour être éligibles, les marchés de travaux doivent être attribués avant le 31 décembre 2021 en ce qui concerne le PIC 2019-2021.

En ce qui concerne la commune de Stoumont, les auteurs de projets (Service technique Provincial) sont désignés et les études techniques sont en cours d'élaboration. La procédure de mise en concurrence des marchés de travaux pourrait avoir lieu idéalement fin de cette année voire début de l'année 2021 dans l'espoir de pouvoir rénover certains tronçons de voire au printemps 2021.

En résumé, dans le cadre du FRIC, la Région attribue une dotation, calculée en fonction de la configuration de la commune et destinée à des investissements qui concernent notamment des travaux de voirie et ce pour une période de 3 ans.

Ces subsides représentent 60% des investissements et la commune doit investir les autres 40%, faut-il encore qu'elle ait la possibilité d'inscrire ces 40% dans son budget extraordinaire, qui n'est évidemment pas extensible.

Enfin, le budget extraordinaire ne concerne pas uniquement les travaux routiers et doit reprendre l'ensemble des investissements nécessaires à savoir l'achat de matériel et de véhicules, les travaux de maintenance dans les bâtiments communaux (bâtiments administratifs, écoles, salles des fêtes, églises, etc.) et dans les infrastructures communales (sportives, etc.), les travaux sur le réseau d'eau y compris la protection des captages, l'achat de terrains agricoles et forestiers, les travaux forestiers, etc.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux

EAUX

UN NOUVEAU FORAGE À ROUA

En vue de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable du village de Stoumont et à terme du village de Targnon, un nouveau forage a été réalisé à Roua, sur base d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude Géolys (Ciney) et ensuite d'une étude technique plus approfondie du bureau BCG (Namur).

C'est la société Eurodrill (Hollogne-sur-Geer) qui a réalisé et équipé le forage jusque 111 mètres de profondeur de tubes de 125mm de diamètre, ainsi que les essais de pompage qui ont suivis. Ces travaux de forage ont été réalisé pendant le mois de mai 2020 et les essais se sont déroulés en juin, confirmant la possibilité d'exploitation à un débit de 5m^3/h.

La finalisation de ce forage comprenant la sélection des équipements électromécaniques, le raccordement électrique ainsi que la réalisation de la zone de protection du captage vont suivre.

La production de ce forage sera dirigée vers la nouvelle station de potabilisation des eaux qui sera réalisée au niveau de l'ancien réservoir de Stoumont : deux nouvelles cellules de stockage initialement prévues de 60m^3 comprenant un traitement des eaux adapté au site seront construites afin de garantir un approvisionnement de la zone de distribution en qualité et en quantité.

Les coûts (HTVA) se répartissent comme suit : étude de faisabilité 2.200€, honoraires auteur de projet 7.139€, forage 34.968€, raccordement électrique 2.216€, soit un total de 46.523€ HTVA.

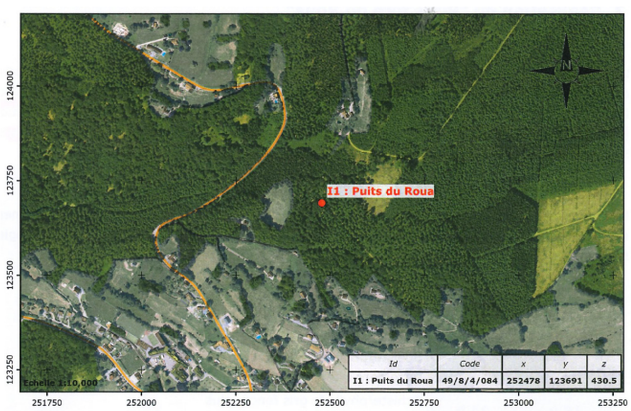

Ce nouveau forage n'est évidemment pas encore utilisé mais il s'agit ici d'une étape importante de franchie. Chaque investissement permet d'améliorer et d'augmenter la capacité de production.

Vanessa Labruyère
Échevine de la Production
et de la Distribution de l'Eau

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UN DROIT FONDAMENTAL

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, **le logement**, les soins médicaux… », article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », article 23 de la Constitution de l'état belge. Ces droits comprennent notamment le droit au travail, le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique, **le droit à un logement décent**, le droit à la protection d'un environnement sain, le droit à l'épanouissement culturel et social.

A chaque niveau de pouvoir, nous avons le devoir de mettre tout en œuvre afin de répondre à ce besoin qui conditionne tout le reste. Sans logement adapté, sans logement salubre ou sans logement tout court, une vie saine et active semble compromise.

Afin d'augmenter son nombre de logements publics sur le territoire de Stoumont, le Collège communal a pris la décision de mettre un terrain à Monthouet (Route de Spa) à disposition du Foyer Malmédien en vue de mener une opération de construction de trois nouveaux logements (deux logements deux chambres et un logement 4 chambres). Et c'est chose faite !

Les études ont été assurées par le bureau d'architecture Zone de Saint-Vith et le suivi de chantier par le bureau Build-Consult de Lierneux.

Le chantier a duré pas loin d'un an et demi ; la crise sanitaire étant passée par là également. Les sept lots du chantier ont été réalisés par les entreprises suivantes :

- Lot 1 (terrassements, gros-œuvre, abords) : entreprise Meurice (Grand-Halleux)
- Lot 2 (charpente et couvertures : Daniel Stoffels (Sourbrodt)
- Lot 3 (menuiseries extérieures) : Allyssmat (Herstal)
- Lot 4 (enduit extérieur) : Daniel Stoffels (Sourbrodt)
- Lot 5 (chauffage, sanitaire, ventilation) : Desitherm-Bronlet (Faymonville)
- Lot 6 (électricité) : AGS Construct (Wibrin)
- Lot 7 (parachèvements intérieurs) : Ireno (Stavelot)

Les travaux ont pu être réceptionnés début juillet 2020. Le Comité d'attribution s'est réuni à la mi-juillet afin que les premiers locataires puissent emménager pour le 1er septembre.

Le montant de la commande initiale s'élève à 437.642,96€ Hors frais (estimés à 25% : TVA, Honoraires, imprévus, etc.). Le décompte final est cours d'élaboration.

Ce montant a été financé par une subvention de 273.000€ pour les logements et 61.085,20€ pour les abords ; le reste étant financé par un prêt de la Société wallonne du Logement.

La création de ces trois logements publics est le fruit d'une volonté politique communale suivie d'une collaboration essentielle entre les différents acteurs du logement public dont le Foyer Malmédien et la Société wallonne du Logement. Cette opération réussie porte le nombre de logements publics sur le territoire communal à quinze répartis comme suit :

- Douze logements sociaux : cinq à Borgoumont, deux dans le Village de Stoumont, trois à Monthouet et deux à Chevron ;
- Un logement d'urgence à Moulin-du-Ruy ;
- Un logement de transit à Chevron ;
- Un logement dans le cadre de l'Initiative Locale d'Accueil (ILA) à Moulin-du-Ruy.

La volonté de créer du logement public sur la Commune de Stoumont a débuté lors de la législature 2006-2012 et se poursuit depuis pour atteindre aujourd'hui environ un pour cent du parc de logement de la Commune. Ce n'est pas encore suffisant mais l'effort est important si l'on considère qu'il n'y en avait aucun avant 2006.

Merci aux différents intervenants qui ont permis la création de ces quinze logements publics.

Vanessa Labruyère
Échevine du Logement

Actualités du CPAS

QUELQUES CHANGEMENTS AU CPAS

Après plusieurs années de travail au service du CPAS, Mme Liliane DOYEN a été admise à la pension au 01.05.2020, voici les coordonnées actualisées pour les services du CPAS dont elle était responsable :

Le service des pensions - Allocations pour personnes handicapées

Le service apporte l'aide souhaitable à toutes les personnes confrontées aux formalités administratives tant en matière de pensions qu'en matière d'allocations pour personne handicapée.

C'est ainsi que le service Pensions accueille les citoyens dans les cadres suivants :

- l'introduction des demandes de pensions (régime salarié, indépendant - retraite - survie - revenu garanti - ...) – Belges et Etrangers;
- l'introduction des demandes d'allocations pour personne handicapée.

Responsable(s) : Madame Charline LEJEUNE
Téléphone : 080/ 29 26 84 - Fax : 080/ 29 26 88
E-mail : charline.lejeune@stoumont.be
Permanences : le mardi et le jeudi de 8h30 à 16h.

Handicontact

Le projet « Handicontact », initié par l'AWIPH, vise à permettre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les bureaux régionaux de l'AWIPH, c'est-à-dire les communes.

Un Handicontact, aussi appelé référent de proximité, est donc un agent dont la principale mission est d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins.

Son rôle consiste aussi à informer le pouvoir communal des problématiques rencontrées par les personnes.

Le Handicontact n'agit pas seul dans cette tâche mais au cœur d'un réseau permettant de guider la personne vers l'organisme, l'association, le service le mieux à même à répondre à sa demande.

Référent au CPAS : Mme Charline LEJEUNE
E-mail : charline.lejeune@stoumont.be
Tél. : 080/29.26.84
Permanences : le mardi et le jeudi de 8h30 à 16h.

Ouvriers polyvalents

M. Constant Philippe, a repris le service Stoumobile.

Le service ouvriers polyvalents se compose actuellement des personnes suivantes :
M. Pascal CORNET
M. Paul JACQUES

Pour rappel, ils peuvent effectuer des petits travaux d'entretien à l'intérieur comme à l'extérieur de votre habitation.

Le service de petits dépannages et d'entretien des espaces verts est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont, après une enquête sociale déterminant vos revenus.

Cette enquête préalable sera effectuée par l'assistante sociale et la demande de service sera examinée par le Conseil du CPAS.

Les travaux doivent être de minime importance et tels que vous pourriez les assurer vous-même si vous aviez l'outillage adéquat, la force et la santé nécessaire.

Les travaux d'entretien des espaces verts autorisés sont les suivants :

- la tonte des pelouses de maximum 600m²
- la taille des haies de maximum 5m de long et de 1.5m de haut
- le bêchage des jardins et potagers de maximum 20m²
- le ramassage et l'évacuation des déchets et/ou des feuilles et branchages.

Il s'agit de petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat, travaux de trop faible importance pour qu'ils intéressent une entreprise «classique» et qui pourraient être effectués par un particulier bricoleur sans avoir de qualification spéciale.

Pour le service dépannage et entretien des espaces verts, les bénéficiaires interviendront dans le coût du service proportionnellement à leurs revenus tels qu'ils seront déterminés par l'enquête du CPAS.

Responsable : Mme Ariane BACQUELAINE, assistante sociale.
Tel : 080/29.26.87
Permanence : lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h

Valérie Simon
La Directrice générale

Albert André
Le Président

NOUVEAUTÉS POUR LES REPAS À DOMICILE

Des changements pour la livraison des repas au CPAS mais toujours un seul objectif : satisfaire les bénéficiaires avec un service de qualité.

Les repas à domicile, c'est la solution idéale pour les personnes âgées qui désirent rester chez elles ou pour des personnes qui ont des difficultés (temporaires ou non) de préparer elles-mêmes leur repas. La livraison est effectuée en liaison froide, dans la matinée, 5 jours par semaine.

Veronique Grignet, préposée à la livraison des repas, peut réchauffer celui-ci au domicile du bénéficiaire.

Depuis mai 2020, la livraison des repas est effectuée avec un nouveau véhicule. Il s'agit d'un véhicule utilitaire 100% électrique acquis par le CPAS grâce à un subside de la Région wallonne dans le cadre du verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux. Le véhicule est rechargé quotidiennement grâce à la borne de rechargement installée sur le parking de l'administration communale via un subside de la Province de Liège. Cette borne permet de fournir une recharge simultanément à deux véhicules à l'aide de prises aux normes européennes.

Le paiement peut s'effectuer via l'application « Bancontact » et un QR code ou avec un badge Plugsurfing : infos via www.plugsurfing.com

Autre nouveauté, au 01.09.2020, le fournisseur des repas sera « Le Lagon bleu », traiteur situé dans le zoning des Plénesses à Andrimont (Verviers). Il y a chaque semaine un menu du jour, une possibilité d'assiette froide, une variante au menu du jour et trois propositions « à la carte ». Il est possible d'avoir des repas sans sel, des repas pour diabétiques et des repas hachés. Tous les repas sont pauvres en graisses. Les menus sont très variés. Un même menu n'est jamais servi deux fois sur le mois.

Un repas comprend un potage, un plat principal et un dessert. Le prix du repas est de 5,5€ pour les personnes qui bénéficient de l'intervention majorée (BIM) et de 6€ pour les autres.

Vous pouvez moduler le rythme des livraisons durant la semaine ou demander aussi des repas pour le week-end. Les repas doivent être commandés la veille de la livraison avant 9h. Il suffit d'en faire la demande auprès de Mme Bacquelaine, assistante sociale au 080/29.26.87.

Valérie Simon
La Directrice générale

Albert André
Le Président

SERVICE STOUMOBILE : DEUXIÈME GÉNÉRATION

Depuis 2008, le CPAS en partenariat avec la commune propose aux citoyens de Stoumont un service de mobilité.

Chaque citoyen de Stoumont a déjà pu croiser la camionnette facilement identifiable grâce à sa couleur rouge vif et son lettrage « Stoumobile ».

Après 11 ans, le véhicule appartenant au CPAS est devenu définitivement inutilisable en novembre dernier. Il était temps de fournir au service un matériel de qualité afin d'effectuer les trajets dans les meilleures conditions. C'est maintenant chose faite.

Début septembre, un véhicule 9 places a été livré au CPAS, véhicule qui dispose de tout le confort nécessaire aux déplacements de 8 personnes en plus du chauffeur.

Le véhicule n'est toutefois pas équipé pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant manuel ou motorisé.

Qui peut bénéficier des services de la Stoumobile ?

Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour :

Quels types de déplacements sont possibles avec le service mobilité ?

Nous assurons tout type de déplacement compatible avec le planning soit du lundi au vendredi, de 8h à 16h30.

Par exemple pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacien);
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, etc.)
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine)
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou pour toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités «bébé rencontre», visite chez des amis, etc.).

Nous ne sommes toutefois pas en mesure d'accepter des déplacements récurrents et impératifs tels que des déplacements pour des séances de chimiothérapie ou de radiothérapie, des cours ou des activités extrascolaires.

Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.

La Stoumobile permet également d'assurer des transports collectifs des services du CPAS et de la Commune (accueil extra-scolaire,..)

Avec l'arrivée des beaux jours, pourquoi ne pas organiser une petite sortie en groupe avec la Stoumobile ? Pensez aux marchés de Spa et de Malmedy, qui se déroulent respectivement le mardi et le vendredi.

Monsieur Alain PETRE a été admis à la retraite le 01 mai 2020, merci de vous inscrire au 0478/48.00.14 auprès de M. Philippe CONSTANT, chauffeur de la Stoumobile.

Renseignements au 080/29.26.84

Valérie Simon
La Directrice générale

Albert André
Le Président

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

A qui s'adresser ?

Auprès du CPAS de votre commune, qui fera une analyse de votre demande

COVID 19

Avez-vous droit à une aide sociale ?

Pour qui ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

Par exemple : certains travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel -avec une attention pour les familles monoparentales-, les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap...

Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas – ou plus – de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Pour quelles interventions ?

Aide au logement. Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative.

Aide en matière d'énergie. Relatives à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire.

Aide psychosociale. Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.

Aide en matière de santé. Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, ... et l'achat de masques, gel et gants.

Aide à l'accessibilité numérique. Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

Aide financière. Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.

Besoins de première nécessité. Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...

Aide pour les familles en difficulté. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

Éditeur responsable: SPP IS, Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 165, 1000 Bruxelles. Cette publication peut être reproduite et diffusée.

Transition

FIX MY STREET WALLONIE

AMELIORONS ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC DE NOTRE COMMUNE

Il n'est pas toujours évident pour le citoyen de savoir vers qui se tourner pour signaler les problèmes rencontrés dans l'espace public. C'est pourquoi la commune de Stoumont a décidé d'utiliser FixMyStreet Wallonie, à partir de septembre 2020.

FixMyStreet Wallonie est une application développée par l'asbl Be WaPP (Pour une Wallonie Plus Propre), accessible sur smartphone et tablette et téléchargeable sur les stores classiques. Cette application permet aux citoyens de signaler des problèmes liés à de la malpropreté mais pas seulement puisqu'ils peuvent également recenser des problèmes liés à un éclairage public défectueux, un nid de poule dans la route ou encore un avaloir bouché. FixMyStreet centralise les signalements en un seul endroit au sein des services communaux.

Signaler votre problème en quelques clics

FixMyStreet Wallonie est simple et rapide d'utilisation : il suffit à l'utilisateur d'envoyer une photo du problème rencontré via l'app. L'outil géo-localise le problème dans l'espace public. L'information est ensuite envoyée à la commune, qui la fait suivre au service compétent pour qu'il traite le problème. L'auteur du signalement est tenu au courant de l'évolution du dossier via l'application et reçoit une notification quand celui-ci est clos.

Informations pratiques

L'application FixMyStreet Wallonie est téléchargeable sur Google Play et sur l'App Store. Elle est gratuite d'utilisation. Un site Internet permet également aux personnes n'ayant pas de smartphone de signaler les problèmes : www.fixmystreetwallonie.be.

Plus d'informations sur
https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/

Tanguy Wera
Échevin de la transition

PCDN

DES NICHOIRS POUR LES CHAUVES-SOURIS

Certaines espèces de chauves-souris apprécient les milieux aquatiques riches en insectes et bien dégagés pour y chasser leur repas. Pour les aider, il est possible de leur offrir des abris en construisant et posant des nichoirs adaptés à proximité de nos cours d'eau, sous certains ponts ou tunnels, ou tout simplement sur des arbres de berge.

Le PCDN de Stoumont, en collaboration avec le Contrat Rivière Amblève/Rour a rejoint ce projet initié par Plecotus, le groupe de travail dédié aux chauves-souris de Natagora.

Sept nichoirs ont été fabriqués par Patrick du service communal des Travaux qui y a mis tout son talent et son savoir-faire. Du mélèze (pour la durabilité) non raboté (pour faciliter l'accrochage des chiroptères) et non traité (c'est qu'ils ont le nez fin, ces petits mammifères) : du beau travail !

Pascal, du Contrat Rivière, Gabriel et Didier, bénévoles du PCDN, bravant la chaleur torride de ce début août, les orties, les moustiques, armés de foreuse, visseuse, échelle, fil rond, pince, chaussés de bottes parfois trouées... ont installé les nichoirs sur les berges ou sous des ponts de l'Amblève, de la Lienne et du Roannay, à une hauteur de 2,5m pour éviter les attaques des prédateurs.

Plusieurs espèces de chauves-souris peuvent utiliser ce type de nichoirs à proximité immédiate de l'eau, surtout sous

les ponts. Les candidats les plus probables sont les murins de daubenton. D'autres espèces peuvent les utiliser : des pipistrelles, des noctules, des oreillards... Mais il faut être patient : plusieurs années peuvent s'écouler avant qu'une chauve-souris repère un nichoir et décide d'en faire sa résidence d'été ... et parfois des oiseaux en profitent avant elles !

Grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis de mener à bien ce beau projet qui améliorera sans aucun doute la biodiversité de nos rivières.

Si vous avez envie de fabriquer un nichoir à chauve-souris, demandez le plan à l'adresse suivante : marie.francoise.perat@stoumont.be.

Marie-Françoise Perat
Coordinatrice PCDN

Les 7 nichoirs à placer

Berge de l'Amblève en aval du pont de heneux

Pont sur le Roannay à Roanne-Coo

Berge de l'Amblève à La Venne

L'ENTRETIEN DES HAIES, QUID ?

Qu'en est-il de la réglementation par rapport au domaine public ?

Le règlement provincial sur la voirie vicinale prévoit en son article 21 que « chaque année, avant le premier novembre, tous les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers ou autres occupants, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, sont tenus d'élaguer ou de faire élaguer, à leurs frais, les arbres et les haies croissant sur lesdits héritages, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique ou à ne pas entraver la circulation. Ils doivent également réduire à la hauteur de 1,40m, les têtards qui croissent dans les haies, les haies de têtards et tout autre haie, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de deux mètres de la limite des chemins vicinaux, qu'ils soient améliorés ou non. Cette hauteur de 1,40m se mesure à partir du sol naturel de la propriété riveraine, à moins toutefois que la haie ne soit plantée en contrebas du couronnement de la route, auquel cas le couronnement est pris pour point de départ.

En cas d'inexécution, l'autorité communale pourra y procéder d'office et aux frais des contrevenants, sans préjudice des pénalités prévues à l'article 44 ci-après.

Les haies plantées depuis moins de quatre ans ne doivent pas être élaguées, pour autant qu'elles n'empiètent pas sur la voie publique ou n'entravent pas la circulation.

Le Collège Provincial, après avoir pris l'avis du Conseil communal et du Service technique provincial, peut accorder des exemptions temporaires aux prescriptions des 2ème et 3ème alinéas ci-dessus, pour des sections de haies bien déterminées qu'il serait souhaitable de laisser croître à plus de 1,40 m de hauteur.

L'obligation d'élaguer ces haies du côté du chemin subsiste entièrement suivant les prescriptions du 1er alinéa du présent article ».

Pour votre parfaite information, l'entretien d'une **haie mitoyenne avec le domaine public**, incombe aux propriétaires du terrain privé, côté voirie compris. Dans le même ordre d'idée, une haie en crête de talus, délimitant un terrain agricole et le domaine public, doit être entretenue par l'agriculteur qui possède le terrain.

A quel moment tailler sa haie de manière générale ?

Il est conseillé de tailler ses haies **en novembre ou décembre avant la montée de sève**.

Mais surtout, il est important de laisser les oiseaux nicher du 1er avril jusqu'au 15 août. Chaque année, l'élagage et l'abattage d'arbres et la taille des haies occasionnent leur lot de victimes parmi les oiseaux de nos jardins. La réalisation de ces travaux «d'entretien» lors de la **période de nidification** nuit gravement aux couvées en détruisant leur support ou en délogeant les parents, effrayés par le bruit.

Actuellement, ces travaux sont déjà **interdits** en région bruxelloise. En Région wallonne, cela n'est pas encore le cas. Seuls les agriculteurs sont tenus de ne pas tailler les haies et les arbres entre le **1er avril et le 31 juillet**. Une mesure entrée en vigueur en juin 2018 et qui atteste du rôle prépondérant que remplissent les agriculteurs dans la sauvegarde et la protection de notre **biodiversité**.

Mais il est de bon sens que tout un chacun applique cette législation. C'est pourquoi, le service communal des travaux n'entretient plus les haies avant le 1er août. Il ne s'agit pas d'un laxisme mais d'une volonté de témoigner par l'exemple afin d'entendre encore pendant longtemps le chant des oiseaux dans nos jardins.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux

ROBOT-TONDEUSES : LAISSEZ-LES SE REPOSER !

Ils fleurissent dans nos jardins plus nombreux chaque printemps : les robots-tondeuses, avouons-le, représentent une alternative bien pratique à leurs bruyants ancêtres. Pourtant, leur installation devrait s'accompagner de deux garants qui feront se rencontrer plaisir d'un jardin bien propre et la préservation de la biodiversité.

Si l'on goute au plaisir du gazon tondu à ras, on n'oubliera pas que c'est dans les hautes herbes que se développe au mieux la vie sauvage. Faites le test : laissez une bande d'herbe pousser et ne la fauchez qu'une ou deux fois par an. Cela garantira la présence de fleurs, de papillons, de pollinisateurs, coccinelles et autres auxiliaires de biodiversité.

Si ce premier conseil heurte votre plaisir esthétique à admirer votre gazon anglais, le deuxième, en revanche, ne changera strictement rien à la tonte de votre pelouse et devrait sauver des vies.

En circulant silencieusement du crépuscule à l'aube, les robots tondeuses ont blessé, amputé et décimé la population de hérissons, déjà fragilisée par l'agriculture intensive, les pesticides et la circulation automobile. La solution est pourtant simple : animal nocturne, le hérisson ne sera nullement incommodé par une tonte entre 10 h et 17 h. Certaines communes ont pris des arrêtés interdisant et sanctionnant les particuliers laissant leurs robots-tondeuses tourner pendant la nuit. À Stoumont, le Collège est persuadé qu'une bonne information suffira à changer les habitudes et qu'il n'est pas indispensable de sauter à pieds joints dans l'escalade répressive pour mettre fin au problème.

Envie d'aller plus loin ?

Et si vous adoptiez un hérisson ? Idée saugrenue ? Pas tant que ça ! Le CREAVES récupère et soigne les animaux blessés. Le centre de revalidation affilié le plus proche de Stoumont est situé à Theux, « le Martinet » est sis au Parc Forestia, il vous prodiguera des conseils pour créer un environnement propice à cet hôte inhabituel avant de vous offrir la possibilité de venir chercher un nouveau résident pour votre jardin. Il parait que l'une de nos échevines se serait déjà laissé tenter : automobilistes de Chevron, levez le pied !

Tanguy Wera
Échevin de la transition

DES NOUVELLES DU PARC NATUREL DES SOURCES !

Ces huit premiers mois ont été bien remplis pour l'équipe du Parc naturel ! Grâce aux partenaires et aux services communaux, que nous remercions au passage, de chouettes projets en faveur de votre territoire ont pu être mis en œuvre :

Aménagements au Pré du Cerf (Spa), un chantier qui fait suite à ceux de 2019 à Monthouet (Stoumont), la Sauvenière et la Géronstère (Spa). Au total, pas moins de 1 km 900 de haies et 116 fruitiers hautes-tiges ont été installés sur des parcelles communales !

- Création d'un groupe citoyen pour la nature à Spa : une douzaine de citoyens motivés sont prêts à se retrousser les manches pour participer à la mise en œuvre concrète d'actions en faveur de la biodiversité du territoire
- En collaboration avec les Contrats de Rivières Vesdre et Amblève-Rour, arrachage de balsamines en équipe sur un affluent du Wayai (Vecqueterre – Spa) et sur un affluent du Roannay (Stoumont)
- Organisation, en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, d'une soirée d'informations à destination des petits propriétaires forestiers
- Participation à la rédaction du nouveau Guide des Parcs naturels de Wallonie (en vente au Parc)
- Et bien d'autres projets encore qui verront leur mise en œuvre concrète dans les prochains mois…

Côté agenda : « Les Emergentes », notre 1ère fête du Parc naturel des Sources devait avoir lieu ce mois de septembre. Malheureusement, vu les conditions actuelles et les mesures à respecter, nous préférons reporter à l'année prochaine ! Rdv donc en septembre 2021 !

Prochainement :

- Mise en place de projets chez et avec les agriculteurs du territoire (voir encadré)
- Mise en œuvre des plans de gestion Natura 2000 sur le site de la Basse Vallée de la Lienne (Stoumont)
- Lu Concoûrs d'Åbes à Frut : commande groupée de fruitiers avec cette année, la possibilité de se procurer également du grillage indispensable à la protection des racines et des piquets pour maintenir l'arbre en place.
- Mise en place du sentier Natur'accessible (Bérinzenne), un circuit didactique pour les personnes à besoins spécifiques
- Séance d'information sur le plan loup
- Aide à la mise en place d'une filière courte de valorisation de cultures d'épeautre sur le Parc naturel
- …

Infos à venir sur notre site web : www.parcnatureldessources.be ou sur notre page Facebook.

Vous êtes agriculteur sur le territoire du Parc naturel des Sources ?

Notre équipe propose de réaliser des aménagements sur vos parcelles : plantations de haies, de fruitiers hautes-tiges, d'arbres de place (chêne, …) et creusement de mares.

Intéressé ? N'hésitez pas à contacter Pierre, chargé de mission biodiversité&ruralité au 087/63.22.05 ou par mail p.collard@parcnatureldessources.be

Le Parc naturel des Sources

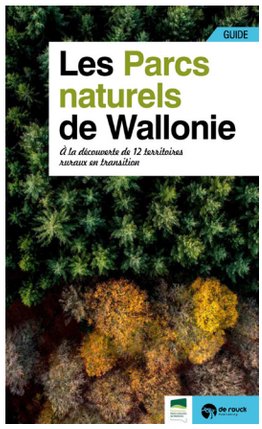

Guide des Parcs naturels de Wallonie

Arrachage de Balsamines en équipe © Parcnatureldessources

Plantations sur parcelles communales © Parcnatureldessources

NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES !

On pourrait penser que jeter quelques déchets dans les toilettes est sans conséquence, on y évacue bien le papier toilette et nos excréments ? C'est faux ! Il faut garder à l'esprit que même si nos eaux usées passent par une unité d'épuration avant d'être rejetées dans l'environnement, ce traitement des eaux n'élimine pas tous les déchets ! Cela a des conséquences écologiques et économiques. De plus, jeter des ordures dans les WC peut boucher vos canalisations ou le réseau d'égouttage. Alors, que ne faut-il **PAS JETER** dans les toilettes ?

Les restes de nourriture. Outre le fait de boucher les canalisations comme déjà dit, une fois à la station d'épuration, ces déchets sont une charge polluante supplémentaire à traiter alors que ceux-ci doivent normalement être jetés dans le duobag avec les déchets biodégradables ou, encore mieux, être compostés.

Les huiles et les graisses de cuisine. Elles n'ont rien à faire dans nos toilettes car les gras au contact de l'eau s'agglomère pour former des bouchons dans les canalisations, colmatent les drains dispersant ! Les huiles de friture peuvent être stockées dans un récipient en plastique puis déposées au Recyparc pour être recyclées en biocarburant. Nous vous conseillons même d'essuyer votre vaisselle graisseuse avec de l'essuie-tout avant de la laver.

Les déchets de salle de bain : Cheveux, fils dentaire, lentilles de contact, rouleaux de papier toilette, cotons-tiges, cotons démaquillants, lingettes, tampons, serviettes hygiéniques, préservatifs,…. (Petite info : Le coût de débouchage des égouts en Wallonie est de 3 millions d'euros par an !) Attention, même les lingettes biodégradables ne doivent pas être jetées dans les toilettes ! En effet, elles n'ont pas le temps de se dégrader dans les canalisations (elles ne se dégradent qu'au bout de 3 mois). Déchets à jeter systématiquement dans la poubelle avec les déchets résiduels.

Les médicaments (sirops, comprimés, gélules et autres pilules). Les molécules composant les médicaments ne sont pas traitées par les petites unités d'épuration et se retrouvent donc au final dans nos rivières et nos nappes phréatiques !! Une fois rejetées dans les rivières, elles pourraient perturber la faune aquatique et favoriser les bactéries résistantes aux antibiotiques. Le bon geste à adopter est de les ramener à la pharmacie ou au recyparc.

Les produits chimiques (restes de peinture, white spirit, solvant, pesticide,…). Ne surtout pas les jeter dans les toilettes car ils ne sont pas traités par les unités d'épuration classiques et sont même nuisibles à leur bon fonctionnement. En effet, les produits chimiques intoxiquent les micro-organismes qui servent à épurer les eaux. Ils vont donc s'accumuler dans les rivières et être toxiques. Mais que faire de ces déchets spéciaux alors ? Ceux-ci doivent être déposés au Recyparc.

Cet autre petit rien qui peut causer beaucoup de dégâts : les mégots de cigarette. S'il semble anodin n'oublions pas qu'un mégot peut polluer 500 litres d'eau !

Au final, hormis l'urine, les selles et le papier de toilette, la cuvette des w-c n'a pas pour vocation de recevoir d'autres déchets !

Le Contrat de rivière de l'Amblève

Ambleve/Rour
Amel/Rur
CONTRAT RIVIÈRE/FLUSSVERTRAG

2020 : 12ÈME ANNÉE DE LUTTE CONTRE LA BERCE DU CAUCASE. L'HEURE EST AU BILAN !

Pour la 12ème année consécutive, la commune de Stoumont participe à la lutte contre la berce du Caucase dans le bassin hydrographique de l'Amblève (et dans celui de l'Ourthe pour la partie sud de la commune). **C'est grâce à un engagement sans faille que cette campagne coordonnée par les Contrats de rivière s'avère très efficace !**

Rappelons qu'il est très important de veiller à la bonne méthode utilisée. Couper la plante au ras du sol est inefficace et même problématique puisque celle-ci repousse et se dépêche de faire une fleur !

Non, la bonne méthode et la plus naturelle est la coupe sous le collet c'est-à-dire à 10-15 cm dans le sol.

Le 12 septembre 2019, une réunion s'est tenue à Jambes avec la Cellule Espèces Invasives de la Région wallonne en charge de la lutte contre les invasives pour évaluer l'efficacité du plan berces et réfléchir à des pistes pour un plan balsamines.

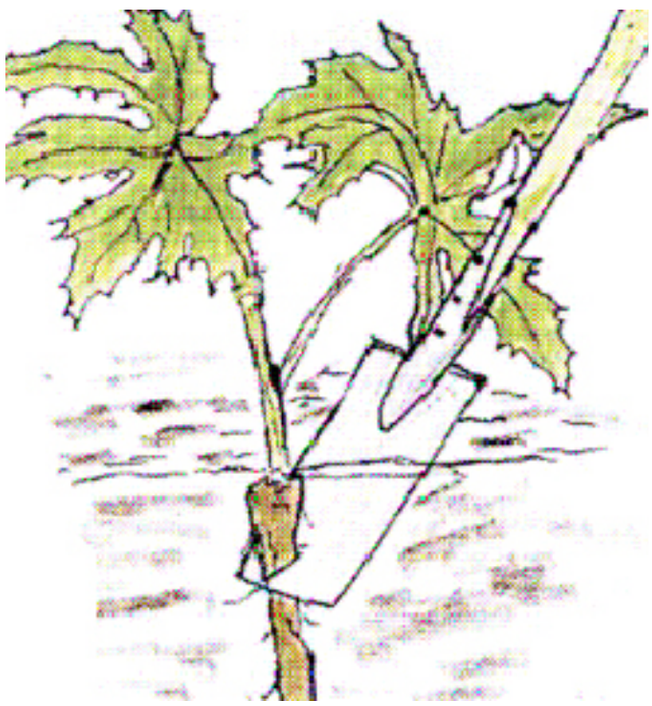

Il nous est revenu que «notre» gestion s'avère «d'une efficacité redoutable» ! Et que c'est dans le bassin de l'Amblève qu'il est constaté le plus fort taux d'éradication !

Il est clair que nous avons une diminution du nombre de plants encore présents (et gérés), et une augmentation significative du nombre de sites contrôlés ne présentant plus aucun plant de berce.

Après 10 ans de gestion, soit en 2018, nous avions pu estimer que la berce avait été éradiquée sur 85 % des sites connus dans le bassin de l'Amblève. C'est d'autant plus vrai pour la partie «Amblève de la commune de Stoumont, qui présentait très peu de site de berces, et de petite taille. Mais d'excellents résultats ont également été obtenus dans la partie sud de la commune, présentant plus de sites de berces et de plus grande taille, gérés tout aussi efficacement sous la supervision de nos collègues du Contrat rivière Ourthe.

Le travail réalisé par tous les partenaires durant ces années de gestion porte ses fruits ! Les équipes sont efficaces, prudentes (aucun cas de brûlure ne nous a été signalé ces 4 dernières années) et ont de moins en moins de berces à gérer. La gestion s'effectue sur des plants plus petits et de moins en moins de plants en fleur.

Petit bémol malgré tout, chaque année plusieurs nouveaux sites berces non connus sont découverts. Si un seul plant fleurit, c'est plus de 10 000 graines qui sont libérées et qui pourront germer au cours des 7 années suivantes ! Pour info : trois nouveaux sites ont été découverts en 2019 dans le bassin de l'Amblève (mais chaque fois avec moins de 10 plants/plantules) ... sur 1200 km2 surveillés !

Si des résultats concrets sont bien là aujourd'hui, il faut rester vigilant et poursuivre la gestion sans relâche le long de nos cours d'eau, vecteur de dispersion des graines, mais aussi sur le reste du territoire.

Vous aussi pouvez nous aider : si vous repérez des berces du Caucase (des plants non repérés lors du passage des équipes de gestion, ou même des sites non encore connu et donc encore jamais gérés), signalez-les à votre commune ou au Contrat rivière de votre zone (Amblève ou Ourthe). Vous contribuerez ainsi à l'efficacité du travail de gestion mené depuis 12 ans déjà !

Le Contrat de rivière de l'Amblève

Ambleve/Rour Amel/Rur
CONTRAT RIVIÈRE/FLUSSVERTRAG

IDELUX Pour vous

IDELUX

DÉCHETS

Le compost, c'est bon pour votre jardin !

Utiliser du compost dans son jardin est idéal pour :

- la pelouse : 0,5 kg à 1 kg de compost par m^2 (tous les 3 à 5 ans) ;
- le potager : 1 à 5 kg de compost par m^2 (en fonction des légumes) ;
- les arbres fruitiers : 3 à 5 kg de compost par m^2 ;
- la plantation de vivaces, rosiers, arbustes… : en mélange, dans le trou de plantation ;
- le rempotage et les jardinières : en mélange, 1/3 compost + 1/3 terre +1/3 sable.

Fière du label « utilisable en agriculture biologique » reçu pour son compost vert, IDELUX Environnement rappelle que le compost produit à partir des déchets verts des recyparcs est disponible :

- dans les recyparcs : en sac de 40 litres (3,30 € TVAC le sac) ;
- sur les sites d'IDELUX Environnement à HABAY, TENNEVILLE, SAINT-VITH et MANHAY : en vrac, prix selon les quantités.

Une nouveauté cette année : le paiement des sacs de compost sur les recyparcs se fait uniquement par voie électronique, tous les recyparcs ayant été équipés de terminaux.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets > Nos sites, outils et produits > Du compost vert …

Bien sûr, vous pouvez aussi fabriquer votre propre compost avec vos déchets de jardin. C'est facile, économique et utile pour votre jardin. Pour une information pratique, parcourez la brochure d'IDELUX Environnement « Mon pote, le compost ». Vous avez besoin d'autres conseils ? N'hésitez pas à contacter les conseillers en environnement : reseau.conseillers.environnement@idelux.be ou +32 63 23 19 87.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets > Je composte

Trier les encombrants, c'est bon pour l'environnement !

Le terme « encombrants » désigne les déchets qui ne rentrent pas dans le sac résiduel/duobac. Bien gérer les encombrants, c'est d'abord donner une seconde vie aux objets qui sont encore en bon état en les réparant ou en les offrant en seconde main.

1. RÉPARATION

Vous pouvez bien sûr réparer vous-même vos objets. De nombreux tutos existent sur le web. Si vous ne vous sentez pas à l'aise, faites-vous aider par un professionnel ou rendez-vous dans un RepairCafé. Il en existe de nombreux dans la province (www.repairtogether.be).

2. SECONDE MAIN

Si vous avez des objets en bon état, dont vous n'avez plus besoin, offrez-leur une seconde vie : via vos proches ou des associations, des donneries locales ou des Give Boxes, des brocantes, des annonces web (Facebook, Ebay...).

3. RECYPARC OU COLLECTE SUR INSCRIPTION

Si vos encombrants ne sont plus utilisables, il faut alors les trier et les déposer au recyparc. S'il vous est difficile d'aller au recyparc, vous pouvez faire enlever certains encombrants à votre domicile via la collecte sur inscription.

4. RECYPARC UNIQUEMENT

Afin qu'ils puissent être recyclés, certains déchets ne sont pas repris aux collectes des encombrants. Pour ceux-là, la solution reste le recyparc.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets >Trier les déchets

EAU

Économiser l'eau en 10 conseils

Chaque Belge consomme en moyenne environ 100 litres d'eau par jour. En été, cette consommation est légèrement plus élevée. Nous avons tendance à nous doucher davantage, à remplir la piscine et à arroser les plantes plus qu'il ne le faut.

Éviter de gaspiller l'eau est bénéfique à la fois pour notre porte-monnaie et pour l'environnement.

Voici 10 conseils à mettre facilement en pratique :

1. Récupérez l'eau de pluie. Un tonneau pour l'eau de pluie est relativement bon marché à l'achat et vous permet d'arroser votre jardin ou de laver votre voiture à moindre coût. Une autre solution est le placement d'une citerne d'eau de pluie. En Belgique, où les averses sont fréquentes, un tel dispositif permet de récupérer de grandes quantités d'eau pour divers usages tels les toilettes, le jardin…
2. Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, nettoyez les mains, rasez…
3. Installez des pommeaux de douche écologiques et placez des économiseurs d'eau sur vos robinets.
4. Installez une chasse d'eau à double débit.
5. Optez pour une douche (en moyenne 60 litres) plutôt qu'un bain (en moyenne 200 litres).
6. Ne faites tourner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est bien plein.
7. Faites la chasse aux fuites d'eau.
8. Si vous devez remplacer votre machine à laver ou votre lave-vaisselle, optez pour ceux dont la consommation d'eau est la plus faible.
9. Récupérez vos eaux de cuisson... L'eau chaude est un bon désherbant.
10. Arrosez votre jardin le soir pour réduire les pertes dues à l'évaporation.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Eau > Comment préserver l'eau > Economiser l'eau en 10 conseils !

MESURE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE À STOUMONT

Introduction

Parler de propreté publique à l'échelle d'une commune, c'est s'exposer, forcément, à des ressentis et des appréciations subjectives de la situation. À partir de quand peut-on dire qu'une zone est « très sale » et qu'elle nécessite une attention prioritaire et des moyens particuliers ? Bien sûr, tout·e Stoumontois·e qui circule un peu sur le territoire admettra que notre commune fait face à un problème particulier au niveau des bords de route, en particulier les grands axes, mais au-delà de ce constat évident, quelle évolution du nombre de déchets mois après mois ? Quelles différences entre des tronçons de même longueur (200 mètres) dans des environnements différents : centres de villages, zones de loisirs telles que les barbecues, bords de route et alentours des écoles ? C'est ce que tente d'objectiver la Région wallonne en demandant aux communes qui s'engagent dans un plan local propreté de réaliser un plan d'échantillonnage : 12 zones strictement définies sur lesquelles on observe la progression de la (mal) propreté au fil des mois durant un an.

On ne vous le cachera pas, les résultats sont éloquents. Jugez plutôt…

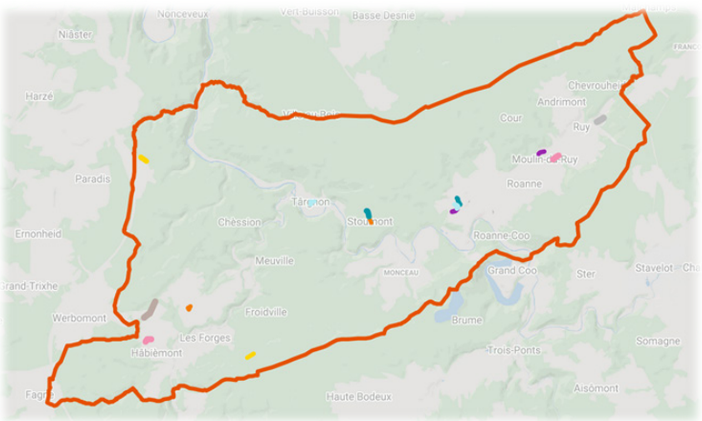

Interprétation des relevés

Les trois premiers décomptes (le quatrième et dernier est demandé pour novembre) coïncident avec trois moments particuliers : le premier, en février, reflète le degré de propreté des zones sans qu'y ait été effectué d'intervention spécifique, le deuxième est intervenu au plus fort du confinement, alors que la circulation sur notre commune était réduite au minimum et le 3e intervient au plus fort de la saison touristique.

Sans surprise, les mesures d'échantillonnage démontrent une diminution parfois drastique de la quantité de déchets pendant la période de confinement strict, pensons par exemple aux cas des abords de l'école de Moulin du Ruy et du barbecue de La Gleize. La forte circulation estivale sur la commune entraine un surplus de déchets, particulièrement liés au Covid-19 (masques, gants de protection…) durant ce mois d'aout. C'est flagrant dans des zones fort fréquentées par les cyclistes comme le bord de route du poteau de Froidville ou le centre de La Gleize, entre l'église et le Wérihay (visiteurs du musée, randonneurs…). Quelques zones qui avaient été envisagées comme potentiellement sales ne le sont, en réalité, pas tant que cela, pensons au barbecue de Moulin du Ruy. Peut-être est-ce dû au fait qu'elles bénéficient, comme d'autres (pensons aux bords de route à Lorcé) de l'infatigable travail de ramassage d'ambassadeurs de la propreté bénévoles. Nous ne les remercierons jamais assez quoiqu'il soit indispensable de trouver des solutions structurelles à ces problèmes. Ceci a, précisément, fait l'objet de l'enquête en ligne à laquelle les Stoumontois·es ont été invité·e·s à participer et pour laquelle une série de pistes sont déjà sur le point d'être mises en œuvre à l'heure de la rédaction de ce bulletin communal.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

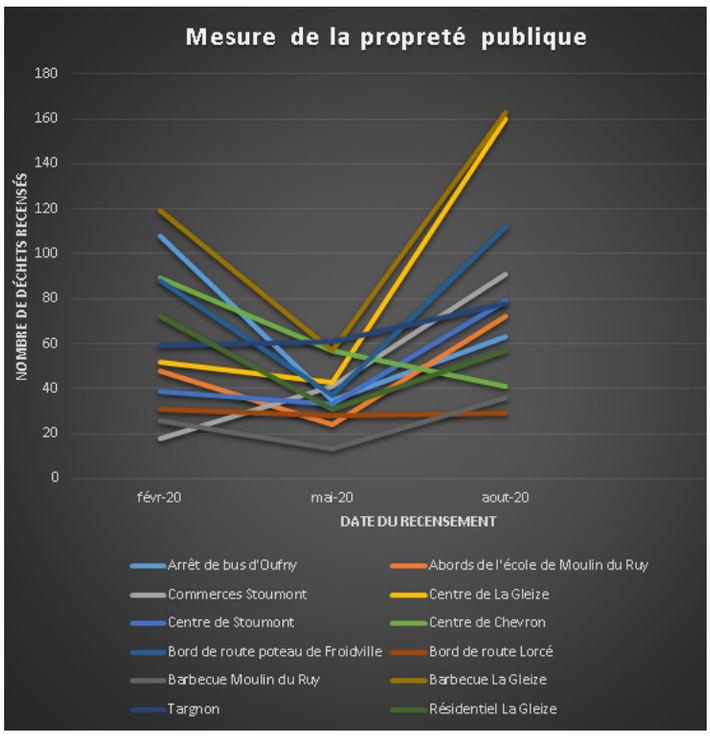

PROPRETÉ PUBLIQUE À STOUMONT, SAVONS-NOUS DE QUOI NOUS PARLONS ?

En décembre dernier, la commune de Stoumont s'engageait dans un *plan local propreté publique* chapeauté par l'ASBL Be-Wapp qui aboutira en octobre prochain à la mise en place d'un document stratégique pour faire face à l'enjeu des déchets sauvages. Plutôt que de vous conter par le menu les longues étapes parcourues depuis lors, nous vous proposons un petit questionnaire afin de voir à quel point vous êtes au fait de ce qui est entrepris, sur notre territoire, pour prendre à bras le corps les questions de déchets sauvages.

1. Selon l'expérience des services communaux, les zones les plus touchées par les déchets sauvages sont :

A. Les infrastructures sportives

B. les cœurs de village

C. Les bords de route

2. Le « service propreté » de la commune de Stoumont, concrètement, c'est :

A. Trois ouvriers communaux et un policier à temps plein sur la matière

B. Un ouvrier communal, un agent constatateur et un échevin, qui partagent leur temps entre cette matière et d'autres.

C. Huit ouvriers communaux, une brigade policière en charge de la répression et de la surveillance par caméra des points noirs, 3 échevins qui se partagent une partie des compétences de la matière « propreté ».

3. Les ambassadeurs de la propreté, ce sont :

A. Des citoyens bénévoles qui s'attaquent au problème des déchets sauvages

B. Des ouvriers de la commune qui distribuent des tracts pour sensibiliser à la propreté.

C. Des fonctionnaires de la Région Wallonne qui comptabilisent les dégradations à l'environnement

4. Une enquête en ligne a été soumise aux citoyen·ne·s stoumontois·es afin qu'ils participent à identifier les points noirs en matière de propreté publique et qu'ils apportent leurs suggestions en matière de solution, celle-ci a permis :

A. Que 102 citoyen·ne·s identifient 6 points noirs et proposent 54 actions pour y apporter une solution.

B. Que 12 citoyen··ne·s identifient 3 points noirs et proposent 4 actions pour y apporter une solution.

C. que 52 citoyen·ne·s identifient 21 points noirs et proposent 12 actions pour y apporter une solution.

5. Cette enquête fait ressortir un constat qui rejoint celui déjà établi par la commune, à savoir que les zones et aspects problématiques sont :

A. Les abords des écoles, certains villages en particulier et les berges des cours d'eau.

B. Les bords de route, les aires de repos, bulles à verre et à vêtements ainsi que les déchets verts.

C. les cœurs de village, les bords de route, les abords du parc à conteneurs et les sentiers de randonnée.

6. Combien y-a-t-il de poubelles publiques sur le territoire de la commune (indice : elles sont identifiées sur la carte ci-dessous)?

A. 20

B. 52

C. 95

7. Chaque année (à l'exception de celle-ci en raison du coronavirus qui lui a valu un report au 26-27 septembre), l'opération de Grand Nettoyage de Printemps :

A. mobilise des citoyen·ne·s aux 4 coins de la commune pour donner un grand coup de balai aux abords des villages, Be-Wapp et le service propreté de la commune de Stoumont assurent la coordination et la distribution de matériel.

B. n'a pas lieu à Stoumont pour cause de manque de ressources humaines pour assurer la coordination.

C. ne rencontre aucune mobilisation auprès des citoyen·ne·s stoumontois·es

8. La répression des infractions en matière de dépôts sauvages et autres infractions à l'environnement, en 2019 au niveau communal, c'est :

A. 8 avertissements envoyés, pas de PV envoyés (cette compétence n'est pas communale)

B. 40 PV dressés et 40 avertissements envoyés

C. 86 PV dressés et 56 avertissements envoyés

Solutions : 1. A, 2. B, 3. A, 4. C, 5. B, 6. B, 7. A, 8. C

Tanguy Wera

Échevin de la transition en charge de la propreté

PROPRETÉ PUBLIQUE : SPADEL S'ENGAGE DU CÔTÉ DES SOLUTIONS

En 2019, l'entreprise Spadel, exploitant les captages d'eau de Bru, informait la commune de sa volonté de s'investir au niveau de la propreté publique des communes de Spa et Stoumont par le biais d'une campagne « zéro déchets sauvages ». Concrètement, celle-ci se traduira par la fourniture à la commune de Stoumont d'une série d'équipements destinés à nous aider à limiter la quantité de déchets aux bords de nos routes et dans nos villages. Ainsi, il est prévu, entre autre, de s'équiper, via des budgets exclusivement issus de l'entreprise :

- d'équipements conçus par Be Wapp pour les ambassadeurs de la propreté : chasubles, pinces, sacs à dos et pochettes ventrales facilitant la collecte des déchets par les marcheurs, coureurs, cyclistes et cavaliers.
- de cendriers urbains à placer aux abords des lieux fréquentés : terrains de sport, salles de village, restaurants et administration communale.
- d'une machine de déconsignation permettant de remettre les cannettes et bouteilles en plastique ramassées au bord des routes et de se voir remettre un bon d'achat encourageant ce geste citoyen.
- de bâches interchangeables que la commune placera aux entrées de la commune. Celles-ci seront porteuses de messages accrocheurs destinés à encourager les automobilistes à conserver leurs déchets au sein de l'habitacle de leur véhicule.

Ni Spadel, ni la commune de Stoumont ne se font d'illusion et ne prétendent que ces solutions permettront de régler, à elles seules, la problématique des déchets sauvages. Les amendes et sanctions administratives par les forces de police, la mise en place d'une consigne sur les contenants de boisson sont fort probablement des solutions qui, à un autre niveau, permettraient de donner un coup d'accélérateur à l'avancée vers des territoires « zéro déchet sauvage ». Néanmoins, les solutions proposées vont dans le sens de ce que la consultation citoyenne organisée dans le cadre du Plan Local Propreté de la commune de Stoumont a suggéré. Comme le colibri qui, pour éteindre un incendie, transporte des gouttes d'eau dans son minuscule bec et comme les citoyen·ne·s qui, année après année au fil des grands nettoyages de printemps, consacrent leur temps au ramassage des déchets : « on fait notre part ».

Tanguy Wera
Échevin de la transition

COURS DE MARAICHAGE

BIENTÔT DES COURS DE MARAICHAGE À RAHIER !

En partenariat avec le centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont et les amis de l'ancien château de Rahier, la commune de Stoumont propose d'organiser à partir de janvier prochain, des ateliers d'abord théoriques puis pratiques à destination des jardiniers et maraichers des environs. L'objectif ? Amener chacun·e à mieux connaitre son potager pour en tirer une plus grande satisfaction et y favoriser la biodiversité. Comment lutter contre les ravageurs ? Quelles sont les maladies au potager et comment les éviter ? Comment multiplier ses légumes ? Quelles sont les bases d'un plan de culture ? Autant de questions qui trouveront leurs réponses, à partir de janvier prochain, dans un échange hebdomadaire entre un formateur chevronné et des jardiniers curieux.

Le nombre de places est limité à une quinzaine de candidats, les modalités pratiques (cout, horaire, matériel) seront définies sous peu au regard des inscriptions. N'hésitez pas, dès lors, à manifester au plus vite votre intérêt auprès des amis de l'ancien château de Rahier (Philippe Goffin : 0472 65 63 01). Vous pourrez ainsi être tenu·e·s au courant de la mise en place du projet et participer à guider le formateur afin que son offre corresponde au mieux à vos attentes.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

PAS DE 5 G À STOUMONT !

En plein confinement, alors que l'attention des médias et d'une large part de la population semblait exclusivement focalisée sur les développements de la pandémie, l'Institut Belge des services Postaux et Télécommunications (IBPT) a lancé une enquête concernant l'utilisation de la bande 3600-3800 MHz pour le déploiement de la 5G.

Le lancement de cette technologie nouvelle suscite des fantasmes dans les camps de ses soutiens et de ses détracteurs : panacées, avancée technologique indispensable pour certains, danger incontrôlable pour les autres.

Quoique n'étant pas concerné au premier chef et en se gardant bien de sombrer dans des simplismes et des caricatures, le collège, lors de sa séance du 8 mai dernier, a souhaité adopter une position de prudence en s'opposant à ce déploiement technologique.

Les raisons qui ont poussé le collège à demander à l'IBPT de suspendre la procédure sont nombreuses :

- La validité juridique contestable d'une enquête très technique lancée dans une grande discrétion ne nous semblait pas à même d'assurer un débat démocratique serein.
- Quoique probablement sans danger supplémentaire par rapport aux installations technologiques déjà en place, cette première étape nous aurait poussés à mettre le doigt dans un engrenage dont les tenants et aboutissants n'avaient pas encore été suffisamment étudiés sur le plan scientifique. Ainsi, les impacts sur la pollution électromagnétique, la santé humaine, la faune, la flore, les prévisions météorologiques et les observations astronomiques sont encore insuffisamment connus.
- Ce déploiement, par le choix de société qu'il incarnait, s'inscrivait totalement en rupture avec la Déclaration de Politique Régionale de Wallonie qui indiquait que *"Les nouveaux déploiements technologiques en matière de transmission des données (5 G et autres) se feront après évaluation sur le plan environnemental (dont impact sur la biodiversité et la faune), de la santé publique (en se basant notamment sur les études existantes qui analysent les incidences sur la santé des populations exposées), de l'efficacité économique, de la sécurité des données et de respect de la vie privée…"*
- Enfin, le développement massif de la 5G représente indiscutablement un choix de société qui a des impacts directs ou indirects sur le droit à la vie privée, les libertés liées "au tout connecté", les risques de cybercriminalité ou la sobriété numérique indispensable pour limiter les impacts sur le climat, l'énergie et les ressources.

L'IBPT a accusé réception de notre décision et a adressé au collège une réponse se voulant rassurante le 15 juillet dernier. Il rappelle qu'il ne s'agit, pour l'heure, que d'utiliser la bande passante sur des fréquences déjà utilisées, que l'efficacité énergétique s'en trouvera accrue, qu'il s'agit d'une opportunité pour les entreprises, les *smart cities* et les zones dites "blanches" ou "grises". Il rappelle qu'il s'agit d'une volonté de la Commission Européenne que de mettre en œuvre ce déploiement et que c'est pour respecter le calendrier imposé par l'Europe que l'enquête a été lancée durant cette période inadéquate. Il se défend de n'avoir pas installé les conditions d'un bon débat démocratique. Il rappelle que ses compétences ne vont pas au-delà des aspects technologiques et qu'ils ne sont donc pas mandatés pour assurer des études d'incidence sur l'environnement, la santé ou la vie privée.

Les citoyen·ne·s se feront leur avis. La vigilance continue à sembler plus sage position en l'absence de consensus scientifique et démocratique.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

© Monaco Gilles

DÉCHETS NUCLÉAIRES ? PAS DANS NOTRE SOUS-SOL !

L'annonce a suscité l'émoi dans la région : un projet de l'ONDRAF envisagerait de stocker les déchets nucléaires sous le massif de Stavelot. D'emblée, les élus de la zone concernée (Stavelot, Malmedy, Waimes, Vielsalm, Baelen Trois-Ponts, Spa, Jalhay et Stoumont) montent au créneau et unissent leurs voix : c'est non ! Il est hors de question de voir se concrétiser un tel projet d'enfouissement.

Il faut néanmoins aller plus loin que le seul syndrome « Nimby » (Not In My Back Yard) qui consiste à ne s'opposer à un projet que parce qu'il est proche de nous. Maintenant que les déchets radioactifs ont été produits, le stockage doit bien se faire quelque part, après tout. Pourquoi le collège communal de Stoumont s'est-il alors opposé fermement à cette consultation de l'ONDRAF sur l'enfouissement qui a surgi, comme celle sur la 5G (lire dans les pages de ce bulletin communal), en plein confinement ?

Le Collège reprochait à l'ONDRAF (comme à l'IBPT) de procéder à une consultation sur un sujet extrêmement technique, appelant un débat démocratique à un moment où l'attention médiatique était focalisée sur un virus. L'ONDRAF laissait aux citoyens deux mois pour prendre une décision ayant des conséquences sur les 10 000 générations à venir. Elle appelait les citoyen·ne·s à se prononcer sans en dire davantage sur les modalités concrètes de stockage des déchets : quels lieux précis ? Quel calendrier ? Quelles méthodes précises ?

Le collège attend des garanties que la solution « stockage géologique » préconisée par l'ONDRAF était indiscutablement la meilleure. Quels retours d'expérience des pays voisins nous amènent à penser qu'il s'agit de la meilleure option ? De nombreux cas, aux Etats-Unis, en Allemagne, semblent pouvoir laisser penser le contraire. Des solutions réversibles (celle, présentée par l'ONDRAF ne l'étant pas) ne mériteraient-elles pas d'être envisagées ? Des alternatives en terme de stockage ne méritent-elles pas d'être explorée ? C'est déjà ce que suggérait un rapport de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire en 2011. La question de la coopération européenne en matière de stockage ne devrait-elle pas être davantage explorée ? Quel est l'impact environnemental de l'excavation d' 1,3 million de m³ de terre ? Tous ces points restent en suspens et restent irrésolus par la réponse laconique que l'ONDRAF a fait parvenir à Stoumont. Celle-ci se contentait, en substance, de nous dire qu'il n'y avait pas trop de souci à se faire puisque le stockage dans le sous-sol stoumontois n'était vraiment pas envisagé de manière prioritaire… nous voilà rassurés.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

LORCÉ PASSE AU LED

L'hiver dernier, Ores procédait à une première vague de remplacement des points lumineux dans les entités de Chevron, Rahier et Stoumont. Ces importants travaux, le Collège les avait voulus participatifs et éclairés par une réflexion globale sur les couts et les pollutions générés par l'éclairage nocturne (voir notre précédente édition du bulletin communal).

Au terme du processus, quelques citoyen·ne·s se sont manifesté·e·s pour ajuster certains choix de non-remplacement. Le collège a ainsi pu réexaminer ces demandes à la lumière des éléments apportés et a transmis à Ores voici plusieurs semaines une demande d'ajustement (voir également le précédent bulletin communal).

Aujourd'hui, la phase de remplacement suit son cours et c'est bientôt au tour du village de Lorcé de voir son éclairage public faire peau neuve. Selon le même principe, les propositions de suppression ou de maintien des points d'éclairage ont été soumises aux citoyen·ne·s. Ce seront finalement 63 points lumineux qui passeront au LED sur les 70 que compte le village. Tous les points de la route principale traversant le village sont bien évidemment maintenus. Seuls les points d'éclairage n° 61400…023, 026, 037, 038, 061, 066 et 119 seront retirés. Ces choix ont été posés en concertation avec les citoyen·ne·s ainsi que les services de police qui ont approuvé le non-renouvèlement des points jugés non essentiels en termes de sécurité.

C'est en effet bien souvent la question de la sécurité qui cristallise les réticences et les souhaits de maintenir voire d'ajouter des points d'éclairage public. Certes, plusieurs études réalisées à ce jour dans des zones étant passées à un éclairage plus dispersé, diminué en intensité ou supprimé ne montrent pas d'augmentation concomitante des accidents et effractions, mais les idées reçues sur le sentiment de sécurité ont la vie dure. En outre, les services de police rappellent que, sans surprise, les cambrioleurs n'aiment pas être vus. À ce titre, des spots à détection aux abords des domiciles personnels peuvent s'avérer de bons moyens de dissuader les tentatives d'effractions… tout en évitant de gaspiller une énergie précieuse et couteuse en éclairant, toute la nuit durant, un parterre de fleurs, un potager ou un alignement d'arbres qui n'en ont, on l'admettra, nul besoin.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

UN ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE SUR DEUX ROUES

1. Regarder un problème en face

« Il n'y a qu'à... », « Il faut qu'on... », « Avec un peu de courage politique... » ... chaque jour qui passe en apporte mille démonstrations limpides : on ne fait pas avancer une démocratie avec des déclarations péremptoires lancées sur les réseaux sociaux, dans la presse ou au café du commerce.

Alors certes, chacun·e d'entre nous, assis sur sa terrasse ou sur le siège de sa Harley Davidson peut abreuver ses amis de ses considérations sur « les riverains qui râlent pour un rien », « les motards égoïstes et irresponsables » et « les politiciens incompétents ». C'est un fondement de la liberté d'expression, il n'y a là rien de répréhensible tant que chacun·e garde à l'esprit la limite entre celle-ci et la diffamation, l'insulte. Admettons-le pourtant, on a rarement vu un problème avancer vers sa résolution par ce genre de procédé.

Les faits, d'abord

Depuis plus d'un an, des citoyen·ne·s stoumontois·es, de la vallée de la Lienne d'abord puis de tout le territoire communal ensuite, interpellent les membres du collège. Le motif du mécontentement citoyen est clair : la vitesse et le bruit des deux-roues qui traversent les villages nuisent à leur quiétude et à la sécurité des usagers faibles de nos routes.

Les pétitions rassemblant des dizaines de signatures et les articles de presse abondamment relayés sur les réseaux sociaux ne laissent place à aucune ambigüité : il ne s'agit pas là de la frustration de quelques intolérants trop sensibles au moindre dérangement, mais bien d'une exaspération aussi légitime que partagée.

Les solutions ensuite

D'emblée, le bon sens amène à formuler quelques pistes de résolutions évidentes : réduire la vitesse sur les tronçons identifiés comme dangereux, réduire les nuisances sonores en sensibilisant et sanctionnant les contrevenants. Quelques-uns aimeraient en outre restreindre l'accès à certains tronçons routiers à certaines catégories de véhicules, ce qui constituerait indiscutablement une forme de discrimination difficilement défendable.

Oh qu'il serait aisé qu'une simple rencontre entre citoyens concernés et autorités communales compétentes permette de passer des problèmes aux solutions. Ce serait malheureusement oublier un peu vite trois paramètres qui, aussi frustrants qu'ils puissent apparaitre, sont indiscutablement liés au fonctionnement d'un état démocratique.

2. Comprendre la lasagne institutionnelle

Dans notre pays, les autorités communales sont responsables des routes communales et sont tenues de s'en tenir au respect du Code de la route. Dans le cas qui nous concerne, une majorité des voiries qui font l'objet des plaintes des citoyen·ne·s sont des routes régionales. La réflexion sur ces axes peut se faire au sein d'une commission provinciale de sécurité routière, mais la commune n'a en aucun cas le pouvoir de décider seule de leur vitesse de circulation et de leur fréquentation.

Questionner la vitesse de circulation sur l'un de ces axes est du ressort de la ministre en charge de la sécurité routière, Valérie de Bue. Tenter d'agir sur les infrastructures routières pour protéger les usagers faibles est du ressort du ministre de la mobilité et des Travaux publics, Philippe Henry et s'attaquer à la question de la pollution sonore est du ressort

de la ministre de l'Environnement, Céline Tellier. Chacun·e de ces ministres se fonde sur l'expertise produite par son administration publique (SPW). Enfin, les règlementations en matière de matériel radar pour assurer le contrôle du bruit émis par les véhicules est une compétence… fédérale !

Il y a donc lieu d'adresser à chaque acteur des demandes réalistes au regard des compétences qu'il détient : certes, on peut regretter amèrement que les communes n'aient pas les cartes en main pour accélérer les procédures, mais elles ne sont, en l'état, que des relais des préoccupations citoyennes. C'est néanmoins en cette qualité de relai que le collège communal de Stoumont a, au cours des derniers mois :

- rencontré chaque riverain souhaitant s'entretenir avec le collège sur la problématique, y compris sur place pour prendre la mesure du dérangement causé par les motos
- convoqué des réunions avec la zone de police, la direction des routes de Verviers (section du SPW) - et les riverains pour tenter d'accroitre et de produire des données objectives et factuelles en matière d'accidentologie
- réclamé davantage de contrôles routiers de vitesse et de son sur les sections concernées (ce qui a été suivi d'effets : les contrôles de vitesse et de son ont été nombreux entre la fin du confinement et le mois d'aout)
- réclamer la mise en place d'une commission provinciale de sécurité routière
- contacté les cabinets des trois ministres compétents ainsi que des députés, parfois à plusieurs reprises pour les sensibiliser à la problématique. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec les cabinets début octobre.
- contacter les communes voisines (Trois-Ponts, Lierneux, Stavelot, Malmedy) afin d'unir nos voix et peser davantage dans les décisions prises au niveau wallon
- répété, à chaque interpellation de la presse, son inquiétude et son souci de faire avancer ce dossier dans une direction favorable au confort de vie des riverains.

3. Assoir toutes les parties autour de la table

Mais outre le partage des responsabilités, l'aboutissement et la solidité d'une décision démocratique tiennent aussi au nombre d'acteurs que l'on est parvenu à assoir autour de la table pour élaborer une solution. En effet, pour en revenir au constat initial de cet article, répéter ses arguments par voie de presse ou de réseaux sociaux ne suffit pas à aboutir à une décision. C'est la raison pour laquelle le collège communal de Stoumont a pris l'initiative de réunir, le 14 aout dernier :

- des riverains de Stoumont et de Lierneux mobilisés sur la question
- les bourgmestres de Lierneux et Trois-Ponts
- la Zone de police Stavelot-Malmedy
- des représentants de FEDEMOT (a.s.b.l. constituée de motocyclistes, principal interlocuteur de la Région wallonne sur les questions de deux-roues et de sécurité routière)
- un représentant de la page Facebook « motard(e) de Belgique », regroupant 24 000 membres
- deux représentants du SPW.

Chacun·e a pu exprimer sa perception de la réalité et être entendu des autres parties. Il en ressort que le constat de débordements tant en matière de vitesse que de bruit et attesté et déploré par tou·te·s. Personne ne nie que la situation soit infernale pour les riverains. Celle-ci doit malgré tout être appréhendée avec nuance et en prenant en compte toute sa complexité. Faire un tel constat, ce n'est pas tourner le dos à ses responsabilités, c'est assumer que le simplisme, les « Il n'y a qu'à », « il faut qu'on » ne tiennent pas la route quand ils sont confrontés au souhait de prendre une décision efficace et démocratique.

Des solutions multiples

Pour assurer cette quiétude de manière efficace, c'est toute une culture et tout un arsenal législatif qu'il faut remuer. Ainsi, les contraintes qui pèsent sur les constructeurs de véhicules deux-roues doivent évoluer, un contrôle technique de ces véhicules doit pouvoir assurer leur homologation. La culture qui consiste à monter dans les décibels pour le plaisir égoïste des seuls motards doit être sapée par les responsables des clubs s'ils veulent, précisément, pouvoir se prétendre responsables. Les fédérations ont un travail de sensibilisation à faire tant auprès des usagers de deux-roues que des responsables politiques. La police, quant à elle, a besoin de moyens et d'avoir la possibilité d'utiliser le matériel le plus à même d'enregistrer et sanctionner les infractions efficacement. Elle doit faire connaitre son travail afin de décourager les contrevenants. Des exemples doivent pouvoir être pris dans les pays voisins pour mettre en place une législation à même de faire cesser les abus.

Ces solutions, on le voit, sont à la fois techniques, éducatives et législatives. Elles impliquent d'associer la pluralité d'acteurs tout au long de leur conception et de leur mise en œuvre.

4. Prendre son mal en patience

Il reste enfin une composante de tout changement démocratique : ces rencontres entre acteurs, ces interpellations des instances supérieures, la mise en place des solutions aux résultats visibles… tout cela prend du temps. Trop de temps, penseront, peut-être à raison, celles et ceux qui vivent le calvaire quasi quotidien du défilé de motos devant chez eux. On peut, en effet, déplorer ces semaines passées dans l'attente d'une accalmie, d'une solution durable. On peut se sentir frustré, déçu, avoir le sentiment de n'être pas entendu, avoir le sentiment que les interlocuteurs que l'on a face à soi, autorités communales, administrations ou zone de police ne prennent pas la mesure du problème. C'est bien souvent davantage une question de moyens d'action que de volonté d'agir qui entraine ces délais. Ce temps, nécessaire à l'élaboration du compromis démocratique le plus durable et le plus inclusif est indispensable pour que la quiétude des riverains des routes fréquentées puisse être retrouvée… pour longtemps.

Tanguy Wera

Patrimoine forestier

SRFB · KBBM

PEFC™
PEFC /07-01-01

STOUMONT
Point de vue NATURE !

Agissons ensemble pour la forêt de demain

Journée forêts-entreprise certifiées

VENDREDI 16 octobre 2020
de 9h00 à 16h30

Dans un contexte de changement climatique et de crises sanitaires, la gestion durable de nos forêts est au cœur des débats.

Adopter une exploitation forestière responsable, rendre la forêt plus résiliente, assurer un équilibre entre les différentes fonctions (écologique, sociale et économique)... les enjeux sont nombreux et de taille.

A l'occasion d'une journée d'étude, venez découvrir quels outils vous permettront de vous inscrire dans cette approche.

Nous nous rendrons en forêts publiques et privés, accompagnés des propriétaires et gestionnaires, pour percevoir les spécificités sur le terrain.

La plus-value de la labélisation PEFC s'appréciera aussi en visitant une entreprise certifiée, garantissant à ses clients un produit labellisé.

Un programme à l'attention des propriétaires privés soucieux de se mobiliser pour l'avenir de leurs forêts !

RENSEIGNEMENTS
Société Royale Forestière de Belgique
081 62 74 05 - foret@pefc.be

Wallonie DGO 3

Cette action est rendue possible grâce au soutien du SPW, du Ministère de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal dans le cadre de la convention "PEFC".

PROGRAMME

9h00 : Accueil des participants – par Marie MONVILLE, échevine
9h30 : Parcours en forêt publique – par Catherine BARVAUX, ingénieur en chef du DNF - cantonnement d'Aywaille
Parcours en forêt privée - Témoignage d'Alain JAMAR de BOLSEE, propriétaire d'une forêt certifiée PEFC
Certification, Gestion durable – par Isaline de WILDE et Mélanie MULLER, Cellule PEFC à la Société Royale Forestière de Belgique
12h30 : Repas tiré du sac – salle de Lorcé (Lorcé 77)
14h00 : Visite de Mobic SA, entreprise certifiée PEFC spécialisée dans l'innovation en ossature bois – par Jean-philippe MOUTSCHEN, directeur
16h00 : Synthèse et conclusion
16h30 : Fin de la visite

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE RENDEZ-VOUS
Voir plan ci-contre

EVENEMENT GRATUIT - 25 PLACES
Prévoir des bottes et vêtements adaptés à la météo. Prendre un pique-nique.

MASQUE OBLIGATOIRE
L'évènement répond aux mesures sanitaires en vigueur.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LE TALON CI-DESSOUS auprès de la Société Royale Forestière de Belgique, Chaussée de Namur, 47 5030 Gembloux ou par mail à foret@pefc.be.

Nom & prénom .....
Adresse .....
Téléphone .....
E-mail.....

- ○ Je suis propriétaire forestier
- ○ Je suis membre SRFB / NTF
- ○ Je suis certifié PEFC
- ○ Je souhaite un RDV personnalisé et je serais recontacté ultérieurement

Date et signature

PETITES FORÊTS PRIVÉES : SE REGROUPER POUR MIEUX LES CONNAÎTRE ET LES GÉRER

Depuis le début de cette année, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (service de l'Office économique wallon du bois) et le Parc naturel des Sources conseillent les propriétaires de petites parcelles forestières en matière de gestion. Ce projet a débuté le 4 mars dernier à Moulin du Ruy où 80 propriétaires forestiers des communes de Spa et Stoumont ont assisté à une séance d'information sur :

- la possibilité de participer à des ventes de bois groupées ainsi qu'à des travaux groupés (reboisement, dégagement, élagage) ;
- les réglementations en vigueur en matière de boisement ;
- les aides disponibles pour les propriétaires de parcelles forestières situées en Natura 2000 ;
- le nouveau site internet www.maproprieteforestiere.be permettant au propriétaire d'établir un plan et un descriptif de sa propriété ;
- la certification forestière PEFC ;
- le projet de mise en œuvre d'une association regroupant les propriétaires forestiers du Parc naturel ;

Pour les propriétaires de parcelles de moins de 5 hectares de forêt, cette soirée a également été l'occasion de s'informer sur les visites-conseils proposées par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée. Concrètement, le propriétaire qui en fait la demande peut bénéficier d'une visite gratuite réalisée par un technicien de la Cellule d'Appui. La visite a pour but de dresser un état des lieux de la parcelle et de proposer au propriétaire des pistes de gestion en fonction de ses objectifs, des réglementations en vigueur et des potentialités de la parcelle.

Si des coupes des bois ou des travaux (reboisement, dégagement, élagage) doivent être réalisés et que les propriétaires ne savent pas comment s'y prendre, ils ont la possibilité d'adhérer à des opérations de gestion groupées, coordonnées par la Cellule d'Appui.

Vue sur le morcellement des parcelles forestières dans la vallée du Roannay. @V.Colson

UNE CINQUANTAINE DE VISITES-CONSEILS RÉALISÉES

Une cinquantaine de propriétaires ont déjà pu bénéficier de ces visites-conseils. Près de 20 d'entre eux sont intéressés par une vente de bois groupée. Vu la crise actuelle du marché du bois, les coupes à blanc et éclaircies de gros épicéas sont postposées. Par contre, des ventes de bois de chauffage et de premières éclaircies résineuses seront organisées dans les prochains mois. Des ventes de mélèzes et de peupliers seront envisagées également si les prix se maintiennent pour ces essences.

Outre ces projets de ventes de bois groupées, bon nombre de propriétaires ont pu bénéficier de conseils pour bien sélectionner les arbres à prélever et ceux à préserver lors des coupes de bois de chauffage.

D'autres propriétaires ont été informés sur les essences à replanter dans le contexte des changements climatiques et en fonction des contraintes de sols et de gibier. Enfin, certains propriétaires ont reçu des conseils en matière de réglementations ou de sorties d'indivisions.

Les propriétaires qui ne se sont pas encore manifestés et qui souhaitent bénéficier d'une visite-conseil gratuite peuvent se manifester par mail auprès de Paul Crismer (p.crismer@parcnatureldessources.be) ou par téléphone à la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (084/46.03.58).

CELLULE d'APPUI à la **PETITE FORÊT PRIVÉE**

*Un service de l'**Office Économique Wallon du Bois***

Visite-conseils chez un propriétaire privé @Parcnatureldessources

L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES SOURCES EN CRÉATION

Afin de pérenniser la dynamique initiée ce printemps avec les propriétaires forestiers, le Parc naturel des Sources et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée envisagent de créer *l'Association forestière des Sources.* L'objectif est de mettre en place un réseau de propriétaires forestiers (quelle que soit leur superficie forestière) sur les communes de Spa et Stoumont. Leitmotiv de l'association ? « Se regrouper pour mieux gérer, gérer pour mieux préserver ». Le partage d'expériences et la communication entre ces multiples propriétaires visent en effet à faciliter et améliorer la gestion forestière, à optimiser les contacts avec les acteurs du monde forestier et les différentes administrations (communale, forestière, …), mais aussi à réduire certains coûts via des opérations groupées et du matériel forestier partagé.

Le Parc naturel des Sources et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée proposent déjà le prêt d'une écorceuse pour lutter contre les scolytes de l'épicéa et d'un outil spécifique (un « rabot ») pour empêcher l'écorcement des arbres par les cervidés. Ce service de prêt de matériel sera développé à l'avenir en fonction des besoins des propriétaires.

L'association organisera également des formations pour les propriétaires. La première aura lieu à Spa le 3 septembre 2020 (sous réserve de modifications liées à l'actualité) et fera découvrir le site web *« www.maproprieteforestiere.be »*. Ce site internet est un outil d'aide à la gestion à destination des propriétaires forestiers. Il permet, via un accès personnel et sécurisé, d'encoder toutes les parcelles forestières ainsi que les informations inhérentes à celles-ci (essences, programme des coupes et travaux, locataire du droit de chasse, indivisaires, …). Sur base des informations encodées, le site permet de générer automatiquement toute une série de cartes et documents, dont un « document de gestion » qui constitue une réelle synthèse de toutes les informations relatives à la propriété, utile tant pour la gestion actuelle que pour transmettre à ses successeurs la mémoire de ses bois.

Une seconde formation sera organisée cet automne sur la sélection des arbres lorsque l'on réalise une coupe de bois de chauffage.

La mise en place effective de l'Association forestière des Sources est prévue pour fin 2020, mais d'ici là, les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du Parc naturel des Sources.

Pour plus d'informations sur ces projets en faveur de la forêt privée : http://www.parcnatureldessources.be/fr/projets.

Article écrit par La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et le Parc naturel des Sources.

DE LA TRADITION AU PANIER

Ancrée dans les mœurs locales, la cueillette des produits de la forêt fait partie intégrante des traditions ardennaises. Consciente de la valeur patrimoniale de cette pratique, la commune de Stoumont, en collaboration avec le Parc naturel des Sources et le GREOVA, a remis au goût du jour un règlement autorisant le prélèvement de produits de la forêt sur les parcelles forestières appartenant à la commune.

Le nouveau règlement se veut plus didactique et plus clair pour le/la cueilleur·euse. Pour ce faire, des panneaux explicatifs seront placés aux entrées de massifs forestiers. Ils auront pour vocation de présenter le règlement, mais surtout de rappeler les bonnes pratiques. En effet, une cueillette mal réalisée peut endommager durablement la partie de la plante qui reste sur place (comme le mycélium pour les champignons ou le bulbe pour les jonquilles).

Grâce à trois QR-codes présents sur les panneaux didactiques, les promeneurs pourront se renseigner de façon plus approfondie sur :

- Les parcelles communales accessibles à la cueillette via une cartographie en ligne ;
- Les recommandations de cueillette pour préserver les ressources naturelles ainsi que d'autres informations sur les espèces qui font l'objet de la cueillette ;
- Les zones et dates de battues.

Vous pouvez dès à présent retrouver ces informations sur le site du Parc naturel des Sources. Celles-ci feront l'objet de modifications périodiques en fonction du contexte et des besoins.

Pour que la cueillette se déroule dans les meilleures conditions et dans le respect de la législation, voici quelques règles à observer :

- La circulation sur les parcelles communales doit se réaliser exclusivement à pied ;
- La cueillette est limitée à 2 poignées de fleurs par jour et par personne ou à maximum un seau de 10 litres par jour et par personne pour les autres produits de la forêt ;
- Le produit de la cueillette ne peut pas être vendu ;
- L'autorisation de cueillette est automatiquement suspendue de 1h30 avant le coucher officiel du soleil jusqu'à 1h30 après son lever officiel ainsi que les veilles et les jours de battues ;
- Les cueilleurs ne peuvent pas pénétrer dans les zones clôturées ;
- Toutes les plantes ne peuvent pas être cueillies. Certaines font l'objet d'un statut de protection (cf. la loi sur la conservation de la nature) ;
- Si la commune de Stoumont ouvre ses parcelles forestières à la cueillette, les autres activités restent interdites. Il n'est donc pas possible, par exemple, de camper ou d'emmener votre chien sur lesdites parcelles.

Les bons usages

La forêt nous apparaît bien souvent comme un sanctuaire où l'activité humaine n'a pas sa place. Pourtant, les faciès forestiers que nous contemplons sont tous issus de la main de l'homme et sont entretenus par lui.

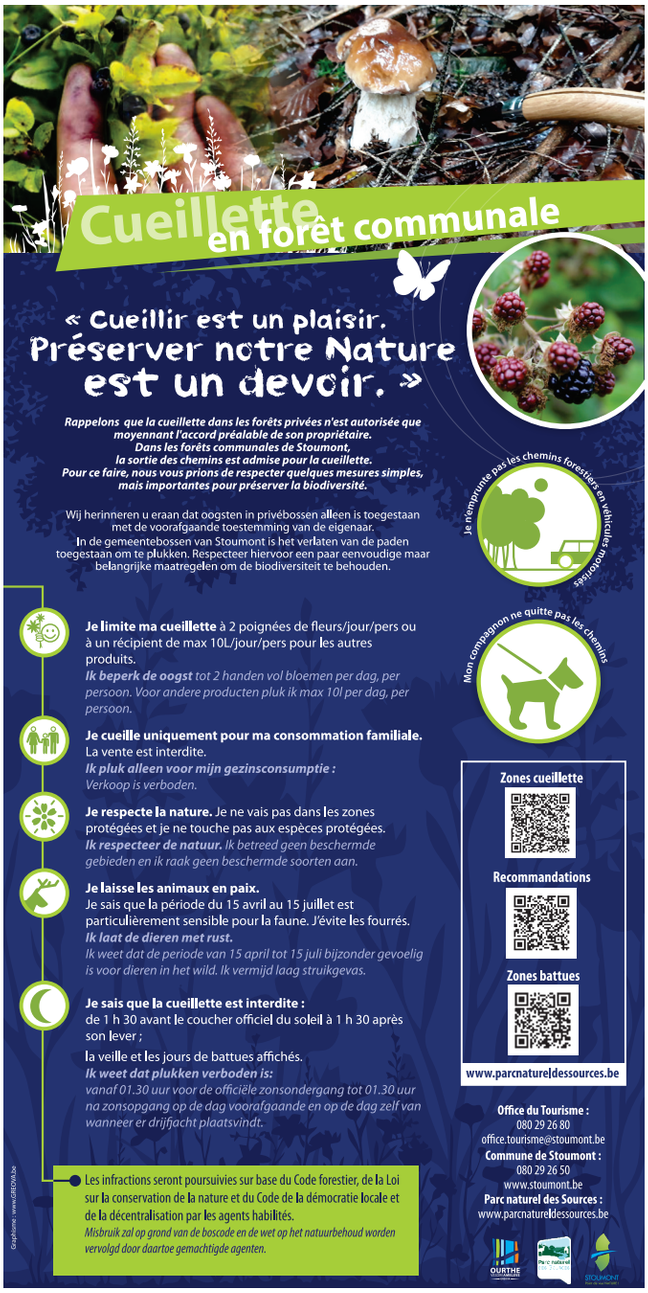

La forêt d'aujourd'hui se veut multifonctionnelle. À ce titre, chaque activité, qu'elle soit économique, socio-récréative ou environnementale a sa place. Pour le cueilleur, cette multifonctionnalité implique que certaines zones peuvent être fermées temporairement à la cueillette pour :

- la réalisation de travaux sylvicoles (abattages, éclaircies, préparation du sol...) ;
- l'organisation de journées de chasse ;
- des raisons sanitaires ou de danger pour la flore, la faune et/ou l'homme ;
- ...

Pour éviter les incidents, le promeneur doit s'informer auprès de la commune pour connaître les zones concernées par une interdiction temporaire de cueillette.

Et si les activités humaines apportent quelques contraintes, il ne faut pas oublier la faune sauvage. **Pensez à respecter sa quiétude**. Pour cela, ne vous aventurez pas dans les fourrés,

vous risqueriez d'y déranger beaucoup de petits animaux pour finalement ne pas trouver de quoi remplir votre panier.

/!\ D'avril à juillet, la faune sauvage est particulièrement sensible à toute perturbation dans son habitat. La prudence est de mise lors de cette période. Pensez à éviter de vous aventurer trop loin dans les massifs forestiers !

Quelques conseils pour une cueillette réussie et durable

Si la cueillette est permise, ce que vous déposez dans votre panier n'en reste pas moins une ressource naturelle dont il faut profiter avec raison. Voici quelques conseils et bonnes pratiques pour prélever des produits de la forêt sans lui nuire.

Les champignons

Espèces phares de la cueillette en forêt, les champignons sont autant appréciés que craints. Pour éviter les accidents, la règle d'or est de ne prélever que les espèces que vous reconnaissez avec certitude. Pensez également à :

- Prélever des individus frais. Les plus vieux sujets peuvent encore être utiles à la forêt tandis qu'ils vous apporteraient beaucoup de déchets lors de leur nettoyage ;
- Consommer de préférence votre récolte dans les 24 heures si vous souhaitez manger les champignons frais ou pensez à recourir aux méthodes de conservation (séchage, congélation...) ;
- Ne pas prélever les champignons à proximité d'une source de pollution. Ces derniers peuvent concentrer dans leur chair les substances nocives présentent dans leur environnement ;
- Ne pas détruire les champignons que vous ne prélevez pas, même s'ils sont vénéneux. Ils ont un rôle important à jouer dans l'équilibre et le développement de la forêt.

/!\ Veillez également à utiliser un guide d'identification récent. Certains champignons aujourd'hui renseignés comme nocifs étaient autrefois considérés par certains guides comme comestibles.

Les fleurs

Il s'agit ici de fleurs prospérant dans le sous-bois telles que le muguet et les jonquilles. Pour ne pas endommager ces plantes, veillez à ne prélever que la partie aérienne. Toute atteinte portée à la partie racinaire (bulbe dans certains cas) empêchera la plante de refleurir l'année suivante.

Le saviez-vous ? Certaines espèces sont protégées et leur cueillette est interdite. Ces espèces sont citées dans la Loi sur la conservation de la nature (consultable sur le site http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons001.htm)

Les autres produits de la forêt

Cette catégorie reprend, par exemple, les fruits forestiers (myrtilles, noisettes, fraises des bois, ...), l'ail-des-ours et certaines mousses. Toujours dans un même souci d'éthique et de durabilité de la ressource, il est primordial de ne pas endommager la plante lors du prélèvement. Veillez à ne pas casser les rameaux (par l'utilisation d'un peigne pour la cueillette des myrtilles) ni à prélever trop de parties de la plante (défolier complètement un pied d'ail-des-ours).

/!\ À savoir : les mues de cervidés (bois de cerfs, ...) ne peuvent pas être emportées. Elles ne font pas l'objet du règlement cueillette.

Dans le respect de ces mesures simples, mais importantes pour préserver la biodiversité, il nous reste à vous souhaiter une bonne cueillette !

Paul Crismer
Chargé de mission
« Nature et Biodiversité »
Parc Naturel des Sources

Marie Monville
Échevine de la Forêt

Culture

LES ARTISTES STOUMONTOIS·ES DÉCONFINENT NOS ESPRITS

Pour bon nombre d'entre nous, le confinement a été vécu avec douleur : éloignement d'un proche, sentiment de solitude, angoisses… Pour les artistes, acteurs et actrices du monde culturel, il a été et est encore synonyme d'intenables incertitudes et de tragiques perspectives quant à l'avenir de leur activité. Plus que jamais, ceux qui œuvrent à (ré) enchanter le monde ont donc besoin d'une sécurité, d'un cadre qui leur assure des perspectives.

Ces dernières semaines, avec le déconfinement progressif, on applaudira donc des initiatives qui mettent en lumière les talents que notre commune héberge.

Du côté de Rahier, à la Compagnie des Art de Nez, quelques spectacles intimes dont les entrainantes *confidences d'un poète post-covid* ont donné l'occasion à un public curieux d'admirer les photographies naturellement belles de Michèle Maquet et les vives peintures notre regretté Jean Lebrun.

CENTRE CULTUREL
SPA - JALHAY - STOUMONT

Les ors du théâtre de Spa dont les planches ont été trop peu foulées ces derniers mois ont accueilli en juillet dernier Piccola Tosca, un spectacle de Philippe Bonhomme (Agence Philca à Chevron) à destination de toute la famille. Cette découverte de l'opéra de Puccini a suscité chez le jeune public, clairsemé pour des raisons de distanciation sociale, les rires et l'émotion. Seul en scène, Philippe Bonhomme sait parler à tous et faire parler chaque personnage sans que l'on s'égare dans les troubles histoires d'amour, de jalousie et de quiproquos.

Jean-Philippe Renault, pour sa part, livre à cette étrange année 2020 un disque salué unanimement par la critique et qui lui a valu des passages dans la presse du pays tout entier... *Ears have no Eyelids* marque les esprits et on ne s'empêchera pas de citer le critique Jean-Claude Vantroyen du journal Le Soir : « C'est beau comme un soleil qui se lève

sur l'horizon des Fagnes. Calme comme une prairie semée de coquelicots et de bleuets. Mais jamais insipide, jamais mou, jamais inodore. » *Vai dove la musica ti porta*, 6e plage de l'album prend aux tripes et invite à un voyage immobile comme seul peut en offrir l'art, confiné ou non.

Parler de ceux-ci, c'est prendre le risque d'oublier les autres, ceux qui, dans l'ombre, continuent à créer, à méditer, à diffuser leur art comme des funambules qui craignent chaque jour un peu plus que le fil ne lâche. Alors si nous pouvons, à notre modeste niveau, participer à les y aider, n'hésitons pas : l'art rend toujours au centuple ce qu'on y consacre.

Tanguy Wera
Échevin de la Culture

Histoire

COMMÉMORATION DU 08 MAI 2020

En ce printemps 2020, la pandémie du Covid-19 a également eu raison de l'organisation des commémorations de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, telle que programmées chaque année sur notre territoire.

Cette annulation n'a pas empêché André Lejeune, notre porte-drapeau, de commémorer cet événement à sa façon.

Merci à toi, André pour ton omniprésence à nos diverses manifestations !

Didier Gilkinet
Bourgmestre

Tourisme

HÉBERGEMENT TOURISME

HÉBERGEMENTS DE TOURISME – DÉCLARATION D'EXPLOITATION

Nous rappelons que depuis le 1er janvier 2017, le Code Wallon du Tourisme (CWT) impose une démarche obligatoire et préalable à l'ouverture de tout hébergement touristique :

la déclaration d'exploitation auprès du Commissariat Général au Tourisme.

Dans ce contexte, une Cellule Déclaration a été créée auprès de la Direction des Hébergements touristiques. Cette cellule est en charge de la récolte des déclarations, de la vérification de leur caractère exact, de débusquer les hébergements non-déclarés et d'appliquer des sanctions aux contrevenants.

Au travers de cette déclaration, tout exploitant s'engage à respecter toutes les réglementations en vigueur, et s'engage en particulier sur le fait que **son hébergement est conforme aux normes de sécurité-incendie**.

Tout hébergement touristique doit donc disposer d'une **attestation de sécurité-incendie**, garantissant la sécurité de ses occupants.

Pour ce faire, chaque exploitant doit introduire auprès du service urbanisme de notre commune, une demande de mission de contrôle dûment complétée et signée. Cette

dernière sera ensuite cosignée par le bourgmestre et adressée à la Direction du Service Prévention de notre Zone de Secours.

Une attestation de sécurité-incendie sera établie sur base d'un rapport favorable du Service Prévention.

L'attestation de sécurité-incendie a une durée de validité de cinq ans, sauf pour les hébergements touristiques de terroir, les meublés de vacances et les unités de séjour pour lesquels une durée de validité de dix ans est prévue.

Par ailleurs, afin de prévenir les nuisances pouvant être générées par les hébergements pouvant accueillir plus de quinze personnes, ces derniers doivent répondre à l'un des deux critères suivants :

- **Se situer en dehors d'un noyau habité**
- **Assurer la présence d'un référent dûment mandaté en permanence sur place ou à proximité immédiate, afin de veiller à la bonne application du contrat de location ainsi qu'au respect de la quiétude des riverains**

A ce jour, 116 hébergements de tourisme (tous types confondus) sont recensés sur notre territoire. Ils sont répartis par ancienne entité, comme suit :

- Chevron 16
- Lorcé 4
- Rahier 13
- La Gleize 59
- Stoumont 26

Didier Gilkinet
Bourgmestre

MUSÉE DÉCEMBRE 44 – ANNONCE À L'ATTENTION DES STOUMONTOIS

Le Musée Décembre 44 à La Gleize, c'est l'atout touristique du village avec son Tigre Royal portant le numéro 213 exposé devant le musée, le seul exemplaire de ce genre qui est resté sur le champ de bataille au monde !

Après Gérard Grégoire, qui a créé le musée avec Philippe Gillain, Bernard Treinen, originaire d'Eupen, est le 3ème propriétaire du musée, depuis bientôt 2 ans, au succès grandissant.

Après quelques années turbulentes, le musée a retrouvé son âme. L'objectif est de préserver l'histoire de Stoumont pour les générations futures et sauver le plus grand nombre de pièces historiques pouvant raconter son histoire.

Dès lors, Si vous disposez encore de souvenirs de guerre, comme des caisses de munitions, des vêtements, ceinturons, pièces de véhicules, etc., nous vous invitons, chers habitants de la commune de Stoumont, à prendre contacter avec Bernard Treinen, directement par téléphone au 00352621251029 ou par e-mail (info@december44.com ou btreinen_maxco@outlook.com). Nous vous ferons une offre avec plaisir.

Par cette même occasion, nous souhaitons remercier la famille de René Maréchal qui, il y a deux ans, a vendu sa collection au musée, ce qui a été d'une aide précieuse à la relance du musée.

Nous souhaitons également remercier Gaston Magain, Denis Bastin et toutes les autres personnes, qui ont contribué à enrichir la collection du musée avec leurs pièces.

Enfin, nous remercions Gérard Grégoire qui reste toujours disponible par son soutien au quotidien.

Nous vous rappelons aussi que la visite du Musée est gratuite pour les habitant(e)s de Stoumont. Les heures d'ouverture sont de 10h00 à 18h00 du mercredi au dimanche inclus.

A signaler également que le RSI La Gleize a son siège au musée et vous propose de la documentation touristique sur la région. Les cartes de promenades et circuits VTT de La Gleize et de Stoumont y sont également disponibles.

Marcel, Freddy et Roger sont là pour vous renseigner tant sur le musée que sur le tourisme.

Un grand merci au personnel communal qui, durant toute l'année, s'occupe de l'entretien des abords du Musée et du char, et cela de façon impeccable.

Bernard Treinen et Roger Schyns

Jumelage

VAL D'ARMANCE - JUMELAGE 2020

Les 26, 27 et 28 juin dernier, une délégation de Stoumontois(es) devait se déplacer en Champagne-Ardennes afin de célébrer le 15è anniversaire de notre jumelage !

La crise sanitaire en a décidé autrement …

A l'occasion de la fête nationale belge, nous avons reçu ce petit message de Jean-Pierre Ravisé, Président du Comité de Jumelage français :

"Le 21 juillet, jour de la fête nationale belge, le bureau du Comité de Jumelage Franco-Belge s'est réuni au café restaurant d'Ervy le Chatel: le franco-belge !!

Le patron d'origine d'outre-Quiévrain a planté son drapeau dans une jardinière afin de démontrer son attachement à ses racines.

Nous devions accueillir nos amis, fin juin, afin de célébrer le 15è anniversaire de cette association internationale, amicale, et festive. Le virus nous a contraints d'annuler notre programme construit en début d'année.

C'est pourquoi, il nous paraissait important de montrer à nos amis que nous pensions à eux, et que nous travaillons déjà à notre prochaine rencontre. Le virus n'affectera pas les liens amicaux tissés par-dessus la frontière".

Nous remercions nos amis français chaleureusement et leur donnons déjà rendez-vous en juin 2021 !

Didier Gilkinet
Bourgmestre en charge du Jumelage

Journal de la Bibliothèque

LIVRES DU FONDS RÉGIONAL

En février 2020, nous citions tous les livres écrits sur l'histoire de notre grande commune.

Aujourd'hui, nous signalons à tous nos lecteurs les livres qui racontent les légendes régionales :

- BONJEAN A., Les Hautes Fagnes- Légendes et profils, imprimerie Ch. Vinche 1912. : « Légénde de Stoumont : Thérèse la folle, p. 219-248.
- DEWEZ Joseph, A l'Gléhe â long dè timps, 1971
- DUMEZ Yvon, Et qu'aussi verte reste ma vallée (contes et poëmes d'Ardenne), Imp. Winandy 2002.
- DUMEZ Yvon, Nouvelles. Imp. Winandy 2005.
- GREGOIRE Jean, Hautes Fagnes, éd. Labor.
- LAGARDE Marcellin, Récits d'Ardenne, éd. Labor 1992.
- LAGARDE Marcellin, Le Val de l'Amblève, Imp. Coopérative 1967.
- LAPORT George, L'Amblève légendaire 1931, imp. J. Remy-Saimpain, Beauraing.
- MAINGUET Jean-Pierre, L'Amblève, sa vallée, sa chanson…, éd. Du Perron 2003.
- NOEL Pol, Contes et légendes des Hautes Fagnes et des environs, Noir Dessin 2001.
- REMY Marcel, Les ceux de chez nous (contes), Liège Ed. Nationales 1973.
- THIRY L., La vie fantastique de Bellem, sorcier d'Ardenne, éd. Steinmetz 1935.

N'oubliez pas de fréquenter la bibliothèque.

Et bonne lecture !

Jean-Pierre Dumont

Journal de la Jeunesse

UN ARBRE, UN ENFANT

UN ARBRE, UN ENFANT... À DISTANCE !

Ils et elles s'appellent Camille, Emy, Gauthier, Charlie, Léo... Ils sont 35 nouveaux-nés stoumontois en 2019 et, comme chaque année, leurs parents auraient dû planter un arbre en leur honneur lors d'une petite cérémonie officielle parrainée par les autorités communales. Celle-ci était prévue le 21 mars dernier et, bien évidemment, elle a été suspendue pour cause de confinement.

Cela n'a pas empêché le service des travaux de la commune de Stoumont de planter les 35 tilleuls prévus en l'honneur des natifs de 2019. Ainsi ces arbres protecteurs, symboles d'amitié et de fidélité veilleront sur les jeunes Stoumontois depuis les hauteurs de Cour, non loin de la Vecquée. En lisière de forêt, ils font face aux imposantes éoliennes de Lierneux, qui, de l'autre côté de la vallée, frémissent au souffle de la même brise. D'ici quelques printemps, ces arbres proposeront aux butineuses des environs leurs fleurs mellifères et qui sait, peut-être un jour Clémence, Johan, Iris ou Gauthier viendront-ils s'asseoir au pied de leur arbre et siroter la douce tisane que celui-ci leur prodigue.

Merci au concours du Département Nature et Forêt, du service environnement de la commune de Stoumont ainsi que du service des travaux pour cette plantation.

Tanguy Wera
Échevin de la Petite Enfance et de l'Environnement

LES LANGES

LES LANGES DANS LA PARTIE VERTE DU DUO-BAC, C'EST FINI !

Avis aux jeunes parents : à partir de 2021 (mais n'hésitez pas à anticiper ce changement) plus question de jeter les couches de nos jeunes enfants dans la partie verte du duo-bac ! Ceux-ci devront être placés dans la fraction résiduelle (partie grise, la plus grande). En effet, les composés plastiques difficilement décomposables et l'exigence d'Idelux d'obtenir une matière organique de meilleure qualité amène la cellule environnement à exiger ce changement.

La réduction de la taxe-poubelle pour les ménages avec des jeunes enfants reste bien sûr en application afin de soulager les budgets des jeunes parents, il en va de même, évidemment, du coup de pouce à celles et ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure des couches lavables.

Bon pouponnage,

Tanguy Wera
Échevin de la Petite Enfance et de l'Environnement

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

La rentrée scolaire est là, les enfants ont repris les mallettes et retrouvé leurs instituteur-trices avec joie !

Mais qui les accueille avant la sonnerie de l'école et à la fin des cours ? Qui les accompagne le mercredi après-midi ? Les accueillantes de l'équipe ATL (Accueil Temps Libre) !

Une dizaine d'accueillantes se partagent les temps d'accueil dans les 6 écoles de la commune. Elles sont formées chaque année pour offrir un accueil de qualité aux enfants et aux parents qui ne peuvent pas toujours adapter leur temps de travail à l'horaire scolaire. L'accueil avant et après l'école n'est plus une «garderie», les enfants ne sont pas seulement «surveillés en attendant les parents», ils sont pris en charge par des professionnelles de l'enfance qui leur proposent diverses activités et du temps libre épanouissant. Les accueillantes répondent aux besoins des enfants et veillent à ce que chacun se sente bien pendant ce temps libre entre l'école et la maison. Les enfants sont accueillis tous les matins dès 7h30 et les soirs jusqu'à 17h30. Néanmoins ces horaires peuvent être adaptés aux besoins des parents. L'accueil extrascolaire est gratuit sauf après 16h00 (0,75€ par ½ h). N'hésitez pas à contacter la coordinatrice !

Tous les mercredis après-midi, des animations diverses sont organisées à La Gleize pour les enfants de 2 ½ à 12 ans. Le programme est disponible à l'école ou sur le site Stoumont.be/ATL/Accueil extrascolaire. Les enfants de toutes les écoles peuvent y participer (3,00 € pour 2 h). La Stoumobile va les chercher, gratuitement, dans chaque école. Mais il est indispensable de s'inscrire le lundi avant auprès de la coordinatrice.

L'accueil extrascolaire est un service communal soutenu par l'ONE. Pour tout renseignement : anne.lejeune@stoumont.be 0471 88 00 51.

ADIEU CATHY

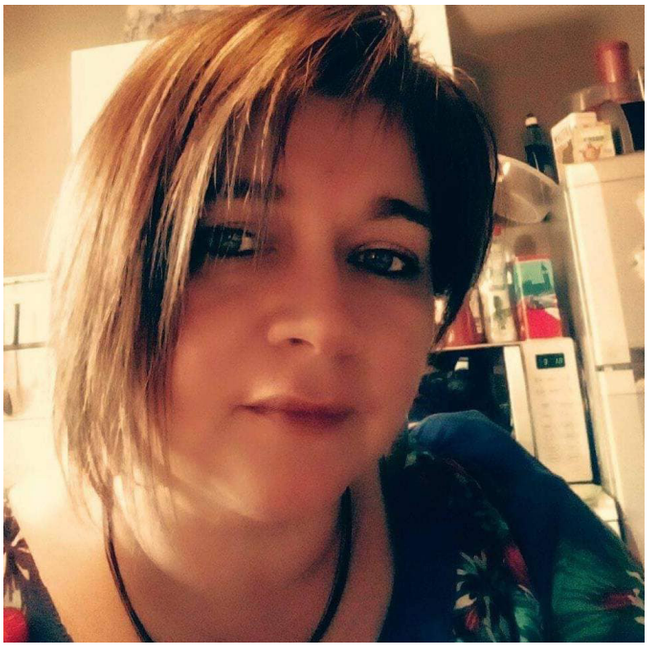

Notre équipe d'accueillantes a perdu un de ses piliers : Cathy Lhoir était déjà accueillante à Moulin du Ruy, lorsque le service ATL a été créé à la commune de Stoumont en 2008. Dès ce moment, elle fut une partenaire discrète et efficace pour pointer ce qui pouvait être amélioré dans l'accueil des enfants et pour relayer les besoins des parents. Elle avait déjà plein de projets pour faire évoluer sa « garderie » en véritable lieu d'accueil où elle et les enfants se sentiraient bien : coin bibliothèque, coin doux pour les petits, accueil bienveillant et quelques règles de politesse… Cathy possédait déjà toutes les qualités pour devenir une accueillante professionnelle exemplaire. Ces qualités ont pu s'épanouir au fil du temps, suite aux nombreuses formations suivies avec succès : accueillante extrascolaire, secouriste, animatrice de plaine de vacances et enfin coordinatrice de plaine (dernière formation interrompue hélas par la maladie).

Cathy était aussi déléguée des accueillantes à la CCA (Commission communale de l'Accueil) où ses interventions étaient toujours constructives. Sans être dans la revendication, elle a pu faire évoluer la fonction d'accueillante en cherchant des solutions à toutes les situations difficiles.

Elle était aussi un pilier des plaines de vacances et soutien administratif, minutieuse et efficace, au service ATL. Elle aimait son travail mais son investissement professionnel ne l'empêchait pas d'être toujours disponible pour ses proches.

Cathy nous a quittés mais elle a laissé son empreinte à l'ATL : sa bienveillance, sa douceur, sa conscience professionnelle, son enthousiasme, sa discrétion et son désir de progresser resteront des valeurs ou des étoiles pour toutes les accueillantes…

Merci Cathy.

Anne Lejeune
Coordinatrice ATL et les accueillantes extrascolaires

DES NOUVELLES DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Les plaines de vacances 2020 : un grand cru !

Dès le mois de juin 2020, les enfants étaient inscrits massivement aux plaines de vacances ; certains, en liste d'attente, espéraient un désistement.

Bien sûr, le confinement et la reprise timide de l'école ne sont pas étrangers à cet engouement pour les stages. Nos enfants avaient bien besoin de sortir du cocon familial et de retrouver des copains !

L'équipe ATL, de son côté, a pu profiter d'une période creuse pour préparer un beau programme d'animations pour l'été : «L'appel de la forêt» pour la première semaine à Rahier avec cabanes, activités nature avec la contribution du PCDN et d'une guide-nature d'Education-Environnement ; «Nature et sport, j'adore» pour la seconde, des jeux sportifs en extérieur et de belles observations des plantes et des oiseaux,… et ensuite à La Gleize, une semaine consacrée à «L'éveil des

sens» où les enfants ont pu explorer leur environnement par le toucher, le goût, l'odorat, la vue et l'ouïe et enfin, à Moulin du Ruy un «Voyage au pays des artistes» axé sur la créativité dans la peinture, le dessin, la sculpture, la danse et la musique, les plus grands ont voyagé dans le monde de Kandinsky (voir photos des œuvres) et les plus jeunes ont laissé libre cours à leur créativité .

Le protocole sanitaire pour l'organisation des stages permettait toutes les activités en plein air ou dans des locaux bien aérés et désinfectés pour une «bulle» de 50 personnes. Les rituels de lavage des mains ont été vite intégrés et le port du masque par les parents et animateurs lors de l'accueil a été bien respecté. Merci à tous et surtout à Séléna et Michelle pour les désinfections quotidiennes !

La canicule a permis les jeux d'eau et plusieurs expéditions au bord des ruisseaux, pour le plus grand plaisir des enfants !

Les enfants reviendront-ils l'année prochaine ? Laissons-leur la parole, comme chaque jour lors de la réunion d'évaluation :

- « Moi je reviendrai, parce que c'est super et je m'amuse bien » (Norah)
- « On s'amuse tout le temps et on se fait des nouveaux copains » (Evéa)
- « Je reviens chaque année, c'est super ici » (Aymerik)
- « J'aime bien toutes les activités qu'on fait » (Anaël)
- « J'ai rencontré de nouveaux amis et on se marre bien » (Nathan)
- « J'aime bien tout, on s'amuse, on fait beaucoup de choses » (Luna)
- « J'aime bien revenir parce que je retrouve des copains que je ne vois qu'une fois par an » (Chloé)
- « J'adore les animateurs et les jeux d'eau quand il fait chaud, j'aime bien retrouver les copains de l'année passée et les thêmes sont chouettes (Kenza)
- « Il y a des copains marrants et des activités amusantes et puis c'est dans mon école » (Noah)
- « C'est chouette et j'espère que Denis sera encore là, l'année prochaine »(Luca)

Les plaines de vacances, c'est bien le lieu où les enfants s'amusent. Ce n'est ni l'école où l'on apprend, ni une « garderie » où l'on attend les parents. A la plaine de vacances, les enfants font diverses activités autour d'un thème choisi pour la semaine ; ils sont regroupés suivant leur âge et ils se retrouvent tous pour les temps libres à midi et aux collations. Chacun a le droit de s'exprimer et participe à l'élaboration de la charte qui permettra une bonne entente entre tous et une ambiance festive toute la semaine ! Les animateurs font preuve d'imagination débordante et renouvellent sans cesse les jeux. Il y en a pour tous les goûts et on n'hésite pas à suivre les suggestions des enfants.

Les plaines de Stoumont sont agréées et contrôlées par l'ONE : les animateurs sont brevetés ou en formation, le projet pédagogique vise le bien-être des enfants et les infrastructures sont adaptées aux besoins des petits comme des grands.

Certains habitués ont remarqué l'absence de Cathy Lhoir qui animait les plaines depuis 7 ans. Elle était un peu l'âme et le pilier des plaines de vacances jusqu'à ce que le cancer l'emporte début juin. Nous ne l'oublierons pas.

Notre équipe d'animation a dû être renforcée : Laura Chalsèche a rejoint Chloé Arvicus pour encadrer les plus jeunes et Denis Joris a concocté avec Géraldine Vilvorder de nouvelles animations pour les plus grands. Anne Lejeune se concentrant uniquement sur la coordination de l'équipe et le respect du protocole sanitaire.

N'hésitez pas à inscrire vos enfants dès le mois de mai car le nombre de places est limité aux normes d'encadrements de l'ONE.

Pour tout renseignement concernant les plaines de vacances et les stages :

Anne Lejeune, coordinatrice ATL
et Tanguy Wera, Echevin de la Jeunesse.

LES STAGES 2020 DANS LA COMMUNE

Au Fagotin :

Plus de 430 enfants et adolescents ont été accueillis au cours de neuf semaines d'animations. Les bulles d'indiens dans la ferme, d'explorateurs de la nature, d'amis des ânes et des poneys mais aussi celles des sportifs, des artistes et des aventuriers se sont éclatées dans les nombreuses activités dans et autour de la Ferme d'Animation. Déjà, les souvenirs inoubliables que nous avons partagés avec les jeunes se bousculent, en particulier lors des camps de survie en forêt, de randonnées équestres et de sports dans la nature. Vivement les stages d'automne !

Au Val de Lienne :

Les stages d'initiation et de perfectionnement ont eu lieu tout l'été.

A Vivacook :

Une quinzaine d'enfants ont participé au stage de cuisine chez Vivacook, ils ont appris à cuisiner un menu de l'entrée au dessert avec le chef Jean.

Ils ont terminé le vendredi par l'activité défi des petits chefs en créant et réalisant un menu.

Vivacook a pour philosophie de conscientiser les petits comme les grands aux produits de saison, produits locaux et au juste prix.

Chez Mademoiselle Cathy :

Toutes les cousettes ont partagé des moments de bonheur durant les ateliers de l'été. C'était TOP !

De nouveaux projets en tête pour la rentrée ? La couture home made et de chez nous, c'est tout bon pour l'avenir de tous !

Aux Forges, à l'étang de F. Potelle :

9 jeunes de 8 à 12 ans ont participé au stage de pêche, organisé par Les pêcheurs de Neufmoulin et Jean Arban. Un cours théorique a été donné par Julien Gilles de la Maison Wallonne de la Pêche. Après quelque belles prises, le stage s'est clôturé par un pain saucisse offert par le club et un petit souvenir offert par la Maison Wallonne de la Pêche.

UN CAMP PIONNIER PAS COMME LES AUTRES

Si la presse a fait ses choux gras d'un drapeau inconvenant hissé dans le camp scout d'une commune voisine, il ne faudrait pas passer sous silence les histoires positives qui se passent sur notre territoire, durant l'été, autour des camps de jeunes.

Avec l'annulation (pour cause de Covid-19) de leur camp à Faro, au Portugal, où ils auraient dû aller nettoyer les plages, la trentaine d'horizons (pionniers) de la 25e compagnie guide de Sainte Walburge, à Liège, ont été amenés à repenser en profondeur la manière de concevoir leur été. C'est ainsi qu'ils ont pris la décision d'enfourcher leurs vélos et autres tandems pour un camp itinérant passant par Fays, Burnontige et… Stoumont évidemment ! Durant quatre jours sur notre territoire, ils se sont consacrés à plein temps à une série de projets au bénéfice d'un environnement peut-être moins exotique que les falaises portugaises, mais tout aussi précieux.

Sur les berges du Roannay, sous la supervision du Contrat de Rivière Amblève, ils ont arraché des milliers de balsamines de l'Himalaya, plante invasive qui affaiblit les berges de nos cours d'eau et nuit à la biodiversité en entrant en compétition avec les espèces endogènes. Si la tâche est titanesque et sans cesse à recommencer, les responsables du Contrat-Rivière constatent néanmoins un recul de la plante invasive grâce aux équipes de bénévoles qui se succèdent chaque été pour assurer l'entretien des cours d'eau.

Sur les hauteurs de Bru, de l'autre côté de la commune et sur conseil du Département Nature et Forêt, ils se sont consacrés à des travaux d'andainage qui permettront de faire renaitre une forêt qui, on peut l'espérer sera pensée de manière à pouvoir faire face aux dérèglements climatiques, loin des fragiles monocultures d'épicéas, ravagées, on le sait, par une crise des scolytes sans précédent.

Dans le giron du Parc Naturel des Sources enfin, ils ont réalisé une toilette sèche en bois de récupération destinée à pouvoir accueillir les randonneurs qui, en bivouac, se lancent, avec un âne bâté, à la découverte du territoire du Parc. Ce projet dans l'air du temps consiste à randonner d'un producteur local à un autre, alliant les plaisirs de la marche et ceux de la bouche. Les jeunes facilitent ainsi le séjour de celles et ceux qui leur succèderont et participent à rendre l'impact du tourisme sur l'environnement le plus discret possible.

Ces trois actions peuvent sembler modestes, mais les efforts combinés de cette trentaine de jeunes et de ceux qui voudront prendre exemple sur eux sont plus que symboliques : ils incarnent une nouvelle manière de voyager : moins loin, moins vite, et en suivant le précepte de Lord Baden Powell a laissé aux mouvements de jeunesse qui s'inspirent de son héritage : *Essayez de quitter la terre en la laissant un peu meilleure que vous ne l'avez trouvée et quand l'heure de la mort approchera, vous pourrez mourir heureux en pensant que vous n'avez pas perdu votre temps et que vous avez fait de votre mieux.*

Tanguy Wera
Échevin de la Jeunesse et de la Transition

REMISE DES CEB 2020

En raison du contexte particulier, les élèves diplômés de 6e primaire n'ont pu être conviés à une réception en l'honneur de leur remise du Certificat d'Études de Base. Une remise cérémonieuse de leur diplôme ainsi que d'un cadeau symbolisant leur passage dans un nouveau cycle d'enseignement a néanmoins pu être organisée dans les écoles qui en avaient émis le souhait. Ce petit mot leur fut adressé.

Chers élèves de 6e primaire,

Il y a un mot qu'on a beaucoup entendu ces temps-ci, c'est le mot « transition ». La transition, c'est le passage d'un état à un autre, d'un système à un autre, d'un style à un autre... Vous êtes en train de vivre une transition puisque vous passez d'une école à une autre.

Les transitions peuvent faire peur. Quelque part, sans qu'on l'ait forcément choisi, on quitte souvent une situation qu'on trouvait confortable : on était les plus grands, on connaissait l'école comme sa poche, on avait parfois des facilités d'apprentissage... pour plonger dans l'inconnu, on devient le ou la plus jeune.

Les transitions peuvent aussi enthousiasmer : on peut être impatient·e de découvrir une nouvelle ville, une nouvelle manière d'apprendre, de nouvelles manières de se comporter avec les autres. Avoir un GSM, prendre le bus tout·e seul·e, passer d'un·e professeur·e à un·e autre plusieurs fois par jour, c'est peut-être ce que vous attendiez depuis des mois.

Il y a donc deux pièges dans lesquels on peut tomber quand on vit ce genre de phase de transition. Le premier piège, c'est celui qui consiste à penser que tout était mieux avant, que notre zone de confort dans notre village, à l'école primaire,

était forcément mieux parce que plus petite, plus familiale, plus rassurante.

Le deuxième piège, c'est l'inverse : c'est celui qui consiste à penser que parce que tout est nouveau, plus grand, tout est forcément mieux : quand on entre en secondaire, on regarde parfois son école primaire avec un peu de moquerie, en oubliant tout ce que nous a appris cette école.

Réussir ce passage, cette transition vers le secondaire, ce n'est donc pas forcément s'adapter le plus vite possible à une nouvelle école, c'est partir vers cette nouvelle étape en emportant dans ses bagages le meilleur de ce qu'on a appris en maternelle et en primaire.

Vous avez douze ans et durant les 9 années qui viennent de s'écouler, l'école vous a amené à vivre des situations d'apprentissage qui ont construit votre personnalité. Je ne parle pas seulement des apprentissages en français, en éveil, en anglais, en mathématiques, en morale, en religion, en citoyenneté et en gymnastique, je parle aussi de l'apprentissage de la coopération, de la créativité, du respect de l'environnement : tout cela fait partie de votre bagage. Ce bagage, ne le rangez pas au fond d'un placard, utilisez-le, soyez en fier·e·s ! le CEB qu'on vous remet aujourd'hui, c'est une manière de dire, cet·te élève de Rahier, cet·te élève de La Gleize, cet·te élève de Moulin du Ruy, il ou elle n'arrive pas les mains vides : Il ou elle a dans son bagage des qualités qui vont être précieuses dans son nouvel environnement, à Stavelot, à Spa, à Ferrières, à Aywaille, à La Reid, à Liège.

Alors pour chacune des transitions que vous vivrez au cours de votre vie, gardez cela à l'esprit : il est toujours possible de conserver le meilleur de ce qu'on connaît tout en s'ouvrant à la découverte de ce qu'on ne connaît pas encore. Une école ne remplace pas une autre, les amis de demain ne remplacent pas les amis d'hier, les professeurs de demain ne sont pas meilleurs que les institutrices d'hier : chacun vient apporter son petit supplément au bagage qui fera de vous, chaque jour de votre vie, des as de la transition.

Bonne route à tous !

Tanguy Wera
Échevin de la Jeunesse et de l'Enseignement

DÉPART À LA RETRAITE DE BRIGITTE ANDRÉ

Le 30 juin 2020 marquait le dernier jour d'une longue carrière, celle de Brigitte André comme institutrice à l'école de La Gleize. Les conditions de ce départ à la retraite et de ces dernières semaines d'enseignement, quoique chamboulée par la crise du Covid, n'ont pas empêché ses collègues, ses élèves, ses enfants et quelques parents d'élèves de lui organiser une petite cérémonie à l'extérieur en ce jour particulier.

Chère Brigitte,

J'imagine que, comme nous tous, en nous sollicitant, en début d'année, pour pouvoir accompagner tes élèves jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, tu étais loin d'imaginer l'étrangeté de ces dernières semaines. Ce dernier défi pédagogique derrière toi, te voilà donc arrivée au terme d'une carrière riche sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir en te mettant à l'honneur lors de la fête du personnel communal de janvier prochain.

Avant de nous y retrouver, je ne peux m'empêcher de saisir l'occasion de ce petit moment d'hommage pour me tourner vers le cadre qui est le nôtre en ce moment. Ce moment festif, les règles de distanciation physique ont poussé tes collègues à l'organiser en plein air plutôt que confiné dans une classe. Être dehors en ce jour du 26 juin 2020, c'est jouer la carte de la sécurité mais c'est aussi se donner l'occasion d'apprécier avec toi un environnement qui t'est cher.

Cette nature, ce village, ils ont été façonnés par des générations de Gleizois·es, et plus largement de Stoumontois.es qui s'y sont rencontrés, qui ont appris à s'y sentir bien, à lui porter un regard bienveillant. En tant qu'institutrice et de par ta sensibilité, tu as été aux premières loges pour amener les plus jeunes à porter un regard émerveillé et attentif à cet environnement, à ce patrimoine.

C'est donc pour moi un magnifique symbole que de finir cette année en dehors d'une salle de classe, en plein air, c'est le symbole que les élèves que tu as vu défiler, tu ne les as pas retenus prisonniers (heureusement, car ils se seraient vite retrouvés à l'étroit), tu leur as offert des ailes pour s'évader, pour savourer cet environnement. Bien avant la pandémie de coronavirus, tu as réalisé la plus belle des missions de tout enseignant : tu les as déconfinés !

Il est donc temps pour toi de profiter toi-même de cette leçon : une fois refermée la porte de la classe et grâce à ce passage riche en rencontres et en apprentissages mutuels, la vie déconfinée ne peut qu'être encore plus goûteuse, encore plus savoureuse, encore plus délicieuse. Je te souhaite d'en profiter intensément.

Tanguy Wera
Échevin de l'Enseignement

Plan d'autonomie

Chaque vendredi après-midi, les élèves de P1-2-3 organisent eux-mêmes leurs apprentissages à l'aide de leur plan dans les centres d'autonomie de la classe.

Motricité, lecture, nombres, découvertes, graphisme et écriture, centre d'écoute... Toutes sortes de domaines dans lesquelles ceux-ci développent ou transfèrent leurs compétences !

Début septembre, les P4-5-6 évolueront également dans une classe plus flexible.

Tournage

Durant le mois de février, les élèves de P4-5-6 se sont rendus au Fagotin pour le tournage des «ambassadeurs» par la RTBF !

Tous dehors !

En cette fin d'année, le soleil a attiré les enfants à l'extérieur, favorisant de nombreux apprentissages pédagogiques (identification d'espèces animales et végétales, lecture de plan, de schéma…) mais également relationnels.

Gros lot

Grâce à son œuvre inspirée du roman «Le trésor de Barracuda», Gabriel (4e année) a remporté un prix du concours «La petite fureur de lire». Le traducteur du livre l'a personnellement sélectionné et l'a félicité pour son interprétation.

Il a gagné une sélection de livres.

Remise des CEB

Félicitations à nos élèves de 6e qui ont obtenu leur certificat d'étude de base !

Bonne route en secondaire…

Du changement à l'école !

Pendant les congés, la cour a fait peau neuve : un potager y a été créé. Ainsi, les élèves ne devront plus se rendre à l'ancien emplacement, plus difficile d'accès, et pourront voir évoluer les plantations à chaque récréation.

Un nouveau module a également été ajouté dans la plaine de jeux. Les plus petits y passeront assurément de beaux moments !

UNE BELLE FIN D'ANNÉE…

Elèves et institutrices étaient très heureux de pouvoir reprendre le chemin de l'école après ces 90 jours de confinement. Oui, oui, 90 ! Les élèves de P1 ont compté !

Ensemble, nous avons renoué contact, fait quelques révisions et travaillé sur les apprentissages prioritaires…tout cela en intégrant et respectant les « gestes barrières » !

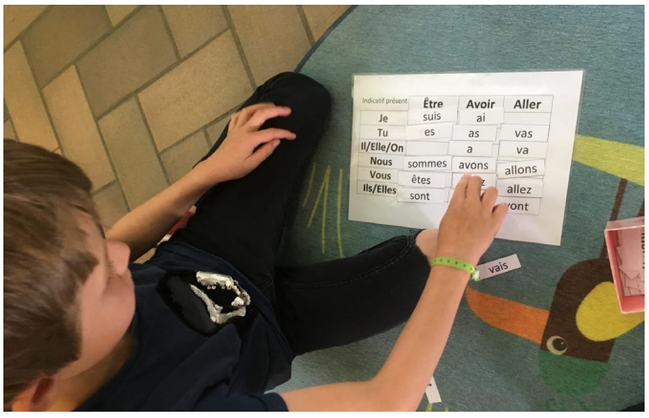

Juste avant le confinement, les élèves de maternelle étaient allés visiter la Bergerie de la Lienne, chez les parents de Elin Osk (M3). Ils ont donc pu clôturer ce chouette projet en revenant à l'école. Nos petits étaient aussi très heureux de retrouver leur « coin mousses » qui permet de développer une belle complicité et un esprit de classe nécessaire à l'épanouissement de chacun.

Louise(P3), Marie(P4) et Tom(P6) ont fait un élevage de têtards, pendant le confinement. Au début du mois de juin, ces derniers sont enfin devenus des grenouilles. Nous sommes allés les relâcher dans le ruisseau proche de l'école. Les institutrices en ont profité pour préparer des activités d'éveil scientifique et artistique en lien.

Le 30 juin, les élèves de P3, P4, P5 et P6 ont joué à « Koh-Lanta ». Des épreuves originales, des rires, du fair-play, un bel esprit d'équipe… Bravo à tous !

Comme chaque fin d'année, les élèves de 6e ont fait une grande balade (22km) en vélo avec Marie-Christine (éducation physique). Rouler dans les flaques, s'encourager, papoter, partager un pique-nique… quelle belle manière de terminer son école primaire !

C'était vraiment une année particulière et nous avons trouvé un photographe pour l'immortaliser. Grâce à lui, nous en garderons un souvenir. Presque tous les élèves de l'école étaient présents pour la fin de l'année.

Merci à Samuel Stipulante, papa de Sacha(P5) et Charly(M3), pour les chouettes photos !

UNE NOUVELLE TOITURE ISOLÉE POUR L'ÉCOLE COMMUNALE DE RAHIER

L'école de Rahier a fait peau neuve. Les travaux ont consisté en l'enlèvement de tous les éléments de toiture (couverture en asbeste-ciment, isolant obsolète et fenêtres de toit), placement d'un nouveau pare-vapeur, placement d'une importante isolation (ce qui permettra une économie de chauffage l'hiver et limitera la surchauffe l'été), placement d'une sous-toiture respirante et pose d'une nouvelle couverture en ardoises naturelles, qui s'intègre parfaitement dans le bâti de notre région. Les fenêtres de toit ont été remplacées par de nouvelles plus performantes et équipées de stores pare-soleil.

L'étude, les estimations, la mise en concurrence du marché de travaux, ont entièrement été réalisées par le service technique communal ; ainsi que le suivi de chantier et la gestion administrative qui va avec.

Le début des travaux n'a pas été aisé au vu de la phase de désamiantage préliminaire et la nécessité que les enfants ne soient pas présents sur le site durant cette période délicate. Nous avons profité de la crise sanitaire et de la fermeture de l'école pour lancer les travaux en avril 2020, qui se sont terminés fin juin 2020 pour la partie extérieure ; des finitions intérieures ont été réalisées début juillet par l'entreprise et par le service ouvrier communal afin de limiter les coûts.

Le décompte final n'est pas encore établi mais le montant de la commande à l'entreprise de toiture Michoel de Jalhay s'élève à 143.434,59€ HTVA (6%). Nous avons reçu peu de suppléments de chantier et des quantités ont été revues à la baisse, ce qui au final ne modifiera que de très peu le montant de la commande, grâce à une étude préalable de qualité.

Les travaux sont subsidiés à hauteur de 70% via le Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus un subside complémentaire de 18% (60% des 30% restants) à charge du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné.

Les enfants ainsi que le corps enseignant sont rentrés le 1er septembre dans une école toute rafraîchie et surtout thermiquement plus confortable !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux

ÉCOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY

CLASSE ...VERTE

C'est le genre d'information dont on fait des vidéos inspirantes qui font le tour de la toile : une petite école, un verger qui évolue au fil des saisons, une institutrice et des parents qui en veulent... c'est à peu près tout ce qu'il faut pour démontrer que c'est possible...

À Moulin du Ruy, les élèves font l'école buissonnière en emportant la maîtresse avec eux.

À Moulin du Ruy, quand on saute la rivière, ce n'est plus l'école et c'est encore l'école. S'ouvre alors la certitude que le village, que les forêts, les prés et les sentiers sont autant d'écoles de la vie.

À Moulin du Ruy, on a choisi d'installer un plancher, bientôt une table et quelques bancs au cœur du verger conservatoire, histoire que les arbres, témoins de nos racines, transmettent leurs fruits aux générations qui arrivent.

À Moulin du Ruy, le tableau n'est pas noir et immobile, il change au gré du passage des geais, des vaches et des papillons.

À Moulin du Ruy, le savoir se butine, on apprend à compter des cerises et on mesure la distance jusqu'à l'étang. Là-bas, l'air des comptines et l'air des grives musiciennes soufflent les mêmes chants.

À Moulin du Ruy, les histoires, à la récré, se peupleront bientôt d'étonnants patronymes : Belle de Thuin, Gueule de Mouton, Comtesse de Paris et Président Roullin annonceront aux écoliers le retour de la fête de la pomme.

Merci aux enseignantes et aux enseignants qui dans chaque école de notre commune, amènent nos élèves à l'extérieur et les éveillent à l'environnement. Merci au service des travaux qui a concrétisé et continuera l'aménagement de cette classe au cœur de la nature. Chacun d'entre eux contribue à donner à nos enfants les meilleures bases pour grandir et prendre racine.

Tanguy Wera
Échevin de l'Enseignement et de la Transition

Conseil communal des enfants

Malgré l'interruption des rencontres du C.C.E. depuis le mois de mars, les jeunes élus ne sont pas restés inactifs.

Premièrement, ils ont occupé un peu de leur temps de confinement à réaliser quelques dessins, bricolages et messages à l'attention des pensionnaires de la maison de repos de Borgoumont. Ceci dans l'espoir que leurs modestes attentions apportent du baume au cœur aux résidents ainsi qu'à l'ensemble du courageux personnel qui les entourent.

Deuxièmement, les idées et croquis des enfants pour la création d'un logo pour le C.C.E. ont été transmises à une graphiste professionnelle. Après réception de quatre projets distincts, chacun a eu l'occasion de transmettre son ordre de préférence et d'éventuelles remarques ou suggestions.

Enfin, les demandes liées à la mise en place d'un potager collectif dans une note rédigée par les membres du C.C.E. au début du mois de mars ont reçu un retour favorable du Collège communal.

Grâce aux conseils avisés d'Etienne Lorent avec qui les jeunes ont déjà eu l'occasion d'échanger afin d'analyser la faisabilité du projet ainsi que la gestion pratique d'un potager, le C.C.E. va reprendre son activité dès septembre et se lancer dans ce défi.

Les conseillers qui entrent en 1e secondaire auront exceptionnellement l'occasion de prolonger leur mandat d'un an afin de participer à l'élaboration concrète d'un projet.

En octobre, après une période de campagne suivie d'élections dans les établissements scolaires, 5 nouveaux conseillers de 5e primaire viendront rejoindre le C.C.E. stoumontois.

Voici donc de belles perspectives à travers lesquelles nos petits citoyens stoumontois deviennent de grands acteurs de la commune et de notre société…

Christophe Collard
Animateur socio-culturel au Centre culturel
Spa-Jalhay-Stoumont
& Animateur coordinateur du Conseil communal
des enfants de Stoumont

Le journal des aînés

MADY HAKIN-HANKART, CENTENAIRE À LA GLEIZE !

C'est en toute discrétion que le 28 mai dernier, Mariette 'Mady' a fêté son 100è anniversaire ! Nous respectons pleinement ce souhait.

Une journée durant laquelle elle a fait l'objet de nombreux témoignages de sympathie de la part de ses proches, de ses voisins et amis et de l'Administration communale.

Si nous n'avons eu l'opportunité de nous rencontrer, nous savons que née en 1920 à l'époque du Charleston, Mady a grandi durant les « années folles », marquées par une très forte croissance économique.

Elle est à peine âgée de 20 ans lorsqu'éclate la seconde guerre mondiale.

Elle nous en délivrera encore tout le souvenir au travers des mots prononcés par Annie Colson, lors des cérémonies organisées dans le cadre du 75è anniversaire, en décembre 2019.

Que d'évolutions et d'événements vécus par Mady au cours d'un siècle : de l'avènement à la démocratisation de l'automobile en passant par la diffusion de l'électroménager dont la machine à lessiver, l'évolution technologique avec l'aviation, la télévision, l'appareil photo instantané, le premier homme sur la lune, le TGV ou encore les ordinateurs ou les smartphones.

Mais aussi le droit de vote pour les femmes, les progrès de la médecine, la régionalisation progressive de notre pays, la mondialisation, la société de consommation, les crises économiques successives, le passage de l'an 2000, l'euro ….

Plus particulièrement à La Gleize, la reconstruction de son village et la mise en valeur du Tigre Royal, la création des 48 heures, de la confrérie des Magneus d'Makeye, la fermeture de la gare, la construction du Musée Décembre 44, … .

Quelle faculté d'adaptation pour traverser ce siècle où rien n'a été plus constant que le changement !

Nous profitons de cet espace pour lui réitérer toutes nos félicitations et lui souhaiter de tout cœur de partager encore de très nombreux bons moments, entourée de ses proches !

Didier Gilkinet
Bourgmestre en charge des Aînés

Sports

UN NOUVEAU COUP DE JEUNE AU TENNIS CLUB DE LA GLEIZE !

Un peu d'histoire… Le club de tennis de La Gleize a été fondé en 1978 par quelques Gleizois avec à l'époque un terrain de tennis communal et deux terrains privés (La Venne et La Vaulx-Renard). Fin des années 90, deux nouveaux terrains communaux sont construits en remplacement de l'existant ainsi qu'une plaine de jeux.

Entre 2001 et 2002, les membres du club, bénévoles, entament la construction d'un club-house, financé en partie par la commune et en partie par les finances du Club. Le club-house sera inauguré en 2003.

En 2008, le revêtement des terrains communaux est remplacé.

En 2012, un éclairage des terrains est installé, sur fonds propres du Club (+/- 17.000 €).

En 2015, le club-house est rénové et rafraîchi, sur fonds propres du Club (+/- 12.000 €)

Chaque année, le Club reçoit un subside communal, comme tous les autres clubs sportifs et associations de la commune. Le Club compte actuellement environ une centaine de membres et est totalement géré et organisé par ses membres bénévoles comme c'est le cas dans tous nos clubs sportifs Stoumontois. Chaque membre participe à l'organisation en fonction de ses moyens.

Dernièrement… Le tennis club de La Gleize a décroché un subside Infrasports en vue de rénover les deux terrains de tennis, déjà fort abîmés. Ce subside prend en charge 75% du montant des travaux, les 25% restants étant pris en charge par la commune. L'objet des travaux consistait au remplacement des surfaces de jeu mais également des clôtures.

Les travaux ont été réalisés au début du mois d'août 2020, par l'entreprise Maton Sports de Wanze et pour un montant de 79.194,50€ TVAC. La part communale s'élève donc à +/- 19.800€ (montant arrondi). L'année 2021 promet de belles rencontres sportives et humaines au tennis club de La Gleize.

Vive le Sport !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux et des Sports

RALLYE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – 12 DÉCEMBRE 2020

Eu égard à la crise sanitaire, l'édition du Spa Rally de mars 2020 a été reportée **au samedi 12 décembre prochain**.

Comme signalé antérieurement, le rallye des « Legend Boucles des Bastogne » ne passera plus par notre territoire.

Un seul rallye sera donc programmé et autorisé sur la commune de Stoumont à savoir, le **« Spa Rally » et ce, au travers de deux étapes.**

Seront concernés les villages et hameaux de Chevron, Chession, Targnon, Xhierfomont, Meuville et Rahier pour la première étape et les hameaux d'Andrimont, Le Rosier et Ruy pour la seconde.

A noter qu'il n'y aura que deux passages par étape et que des ouvertures de la voirie seront prévues entre les passages.

Le Collège a délivré une autorisation ponctuelle pour cette édition 2020. Celle-ci sera suivie d'une réunion d'évaluation avec l'ensemble des parties concernées et dont le résultat influencera les autorisations ultérieures.

De plus amples informations paraîtront en temps opportun sur notre site, dans le Vlan et seront distribuées aux riverains par la société organisatrice.

La coordination de ces événements est concertée avec la Zone de Police de Stavelot-Malmedy.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

Sécurité

EXTERMINATION DE NIDS DE GUÊPES

A l'instar d'autres Zones de Secours, nous vous informons que le Collège de la Zone 5 WAL a pris décision de suspendre l'exécution de missions de service pour l'extermination de nids de guêpes et ce, à dater du 1er janvier 2020.

Seules les missions urgentes d'extermination d'hyménoptères

- **se trouvant sur le domaine public**
- **présentant un danger immédiat pour les personnes**
- **pour lesquels le requérant est dans l'impossibilité de condamner l'accès**

seront réalisées par les pompiers (écoles, maisons de repos, lieux d'accueil de la petite enfance, …).

Pour toute demande d'ordre privé, il vous est désormais demandé de faire appel à une société privée.

Nous invitons les entreprises locales réalisant ce type de prestations à nous adresser leurs coordonnées, afin de les intégrer dans la base de données accessible aux citoyens (odile.troch@stoumont.be).

Didier Gilkinet

Membre du Collège et du Conseil de Zone pour la commune de Stoumont

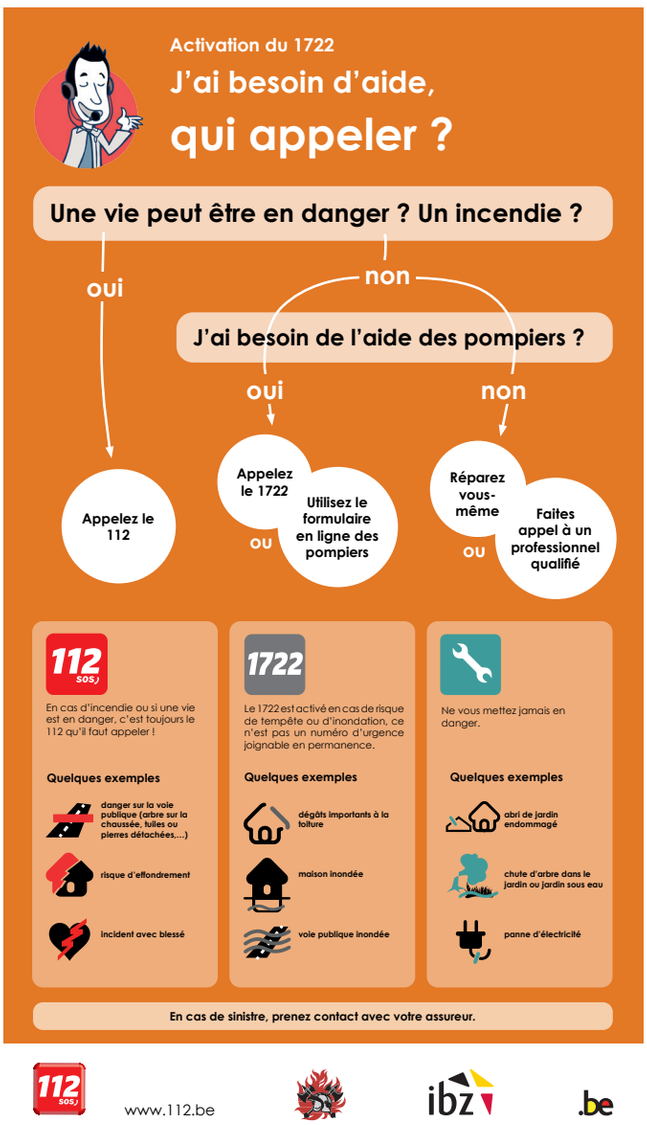

Province de Liège
Laboratoire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action Radon :
Un détecteur pour protéger votre santé !

La Province de Liège, soucieuse de ses citoyens, leur propose d'acquérir un détecteur au prix de 15€ afin de tester leur habitation.

Le radon est un gaz naturel incolore, inodore et insipide. Il s'infiltre dans votre habitation via le sous-sol par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Les conséquences ne sont à prendre à la légère, lorsqu'il est inhalé le radon s'infiltre dans les poumons pouvant provoquer le cancer. Il est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays.

On retrouve le radon dans les sous-sol à roche dure, schisteuse et altérée. La Province de Liège et plus précisément le sud du sillon Sambre et Meuse est donc une région particulièrement touchée.

Utiliser un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon !

Cet appareil doit être placé pendant trois mois dans la pièce du rez-de-chaussée la plus fréquentée de la maison, le plus souvent une chambre à coucher ou le salon. Ensuite, il doit être renvoyé pour analyse vers le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Pour rappel, le SAMI, peut se rendre gratuitement – à la demande d'un médecin généraliste – au domicile des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

Chaque année, du 1er octobre au 31 décembre, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) et les cinq Provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI/LPI) organisent cette campagne de dépistage du radon afin de sensibiliser la population. La commande d'un détecteur s'effectue via le site web www.actionradon.be dans la limite du stock disponible.

Plus d'infos ? Consultez le site de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (www.fanc.fgov.be) ou contactez le Laboratoire de la Province de Liège, par mail via l'adresse labo@provincedeliege.be ou par téléphone au 04/279 77 36.

***

Etat civil

NOCES D'OR

LE 05 SEPTEMBRE 2020, MIREILLE ET IVON CORNET-BONIVERS ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR EN LA SALLE DES MARIAGES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Discours prononcé par le Bourgmestre

Mireille,

Ivon,

Au nom de l'Administration Communale et des membres du Collège ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en la salle des mariages de notre maison commune (la maison de tous), afin de célébrer ensemble, en présence de vos enfants et petits-enfants, un événement particulier de votre parcours commun. Vous fêtez, en effet, aujourd'hui, le 50è anniversaire d'une relation forte et précieuse, une relation qui a toujours su perdurer !

Mireille,

Ivon,

Le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui est particulier. Les dispositions en vigueur ne vous permettent pas de marquer cet instant comme vous l'auriez espéré. Il est improductif de placer notre énergie dans des choses que nous ne pouvons changer. Je vous invite donc à n'en retenir que le positif et à profiter de l'instant présent. Ce contexte fera partie de vos souvenirs.

A titre personnel, permettez-moi déjà de vous remercier pour l'excellent accueil me réservé, lors de ma visite préparatoire à la célébration de ce jour.

Mireille,

Ivon,

Vos Noces sont faites d'or, comme les alliances que vous vous êtes échangées voici 50 ans.

L'or, un métal infiniment précieux, d'un jaune brillant, à la fois dense et tendre, inaltérable, d'une grande valeur, à l'image des sentiments qui vous unissent depuis le premier jour.

Il y a 50 ans, jour pour jour, vous vous êtes engagés officiellement à cheminer l'un pour l'autre, l'un avec l'autre, à surmonter obstacles et difficultés, à partager vos joies, à partager vos peines.

Je vous propose d'en retracer ensemble les grandes étapes.

Mireille,

Tu es née un dimanche, le 12 mars 1950 à Neuville-Chevron.

Avec 2 frères et 3 sœurs, tu es le deuxième enfant d'une fratrie de six.

Ton papa Edgard exploite une petite ferme. Exploitation qu'il conjugue à une activité de bucheron indépendant. Il sera également membre du Conseil Communal de l'ancienne entité de Chevron.

Marie, ta maman, assure un soutien aux travaux de la ferme et prend en charge votre éducation. Marie est aujourd'hui âgée de 96 ans et fait toujours l'objet de toute l'attention de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants !

Après avoir terminé tes classes primaires à l'école communale de Chevron, tu poursuis durant 3 ans une formation de couturière à Ferrières.

Si tu n'en exerceras pas le métier, cette formation te sera bien utile par la suite à la maison.

Ivon,

Tu es né un lundi, le 24 mars 1947 à Chauveheid-Chevron.

Tu es l'aîné d'une fratrie de 5 enfants composée de 3 garçons et de deux filles.

Jules, ton papa, est cultivateur. Il sera Bourgmestre de Chevron de 1958 à 1963.

Marie, ta maman, aide ton papa au niveau de l'exploitation et élève les 5 enfants.

Au terme de tes études primaires réalisées à l'école communale de Chevron, tu entames un contrat d'apprentissage chez Joseph Arthus, spécialisé en chauffage, sanitaire et toiture. Simultanément et durant trois ans, tu suis des cours par correspondance en électricité, matière que tu affectionnes particulièrement.

Tes 19 ans sonnent l'heure du service militaire que tu accomplis, en tant que chauffeur, à la Caserne du Génie à Jambes et ce, durant 9 mois, après une période de trois mois d'instruction à Namur.

A ton retour, tu es engagé en tant qu'ouvrier électricien chez Joseph, dont tu as l'humilité d'exprimer qu'il t'aura tout appris.

Deux ans plus tard, c'est à l'âge de 22 ans que tu intègres l'usine de Bru-Chevron en tant qu'électromécanicien.

Mireille et Ivon, vous vous côtoyez depuis très longtemps, fréquentant tous les deux, depuis votre tendre enfance, la même école située au centre du village de Chevron. Vos familles se connaissent bien. Mireille, tu as toujours considéré, Marie, la maman d'Ivon, comme ta seconde maman.

Le mot 'évidence' semble le plus approprié pour la qualifier votre rapprochement durant l'année 1966.

Vous êtes respectivement âgés de 16 et 18 ans et vous courtiserez durant 5 années.

Un poisson et un bélier, tous les deux nés en mars.

Ivon, tu reconnaîtras certainement en Mireille la femme 'poisson', décrite comme une personne sensible, dotée d'une grande générosité, toujours à l'écoute des autres et qui fait preuve de beaucoup de compassion envers les plus faibles. Toujours là pour les aider. Désintéressée, elle n'attend rien en retour.

Aimer et être aimée lui suffisent pour être heureuse.

Et toi, Mireille, tu reconnaîtras aisément en Ivon l'homme 'bélier', décrit comme une personne très courageuse,

enthousiaste et prête à relever tous les défis. Le 'bélier', un travailleur acharné mais qui fait preuve d'humilité face à ce qu'il accomplit et qui porte attention aux plus faibles.

Votre approche est singulière car vous scellez votre union en deux étapes.

Tout d'abord, le mariage civil et c'est par devant le Bourgmestre François Rensonnet que, par un « oui » mutuel, vous vous engagez officiellement à cheminer ensemble l'un pour l'autre, l'un avec l'autre.

Nous le sommes le samedi 05 septembre 1970, en la Maison Commune de Chevron. Il est 9 heures 30, le matin.

L'acte de mariage est dressé en présence de vos témoins et frères respectifs, Christian Bonivers et Pierre Cornet.

Vous n'habitez pas ensemble car vous souhaitez préalablement construire votre maison d'habitation, à l'instar des hirondelles, comme dirait ton frère Pierre, Ivon.

Une fois la maison terminée, vous programmez le mariage religieux. La formule sera également atypique puisque vous scellez votre union en même temps que Marcie et André … !

La cérémonie religieuse est célébrée par le Père Julien Evrard, en l'église Notre Dame de Chevron.

Nous sommes le samedi 05 août 1972, la météo, tout comme l'atmosphère, est au beau fixe, ce qui vous permet de rejoindre l'église à pied.

La cérémonie est suivie d'une réception préparée par la famille et organisée en la salle du Cercle Saint-Paul.

C'est toujours à pied qu'au terme de la réception, vous rejoignez votre tout nouveau nid pour y passer votre première nuit … de noces.

Et c'est en Simca que vous vous rendez en Italie pour un voyage de noces … à quatre jeunes mariés !

Des voyages qui perdureront d'ailleurs de nombreuses années.

Confortablement installés à Chevron, deux beaux enfants naîtront de votre amour : Vanessa le 3 avril 1975, suivie de Cindy le 17 mai 1977.

Mireille remplit l'ensemble des tâches ménagères et d'éducation des filles, tandis qu'Ivon poursuit sa carrière à l'usine de Bru qu'il quitte, en compagnie de Pierre, en 1989 pour la Société SAMELEC, spécialisée en automatisme et maintenance électrique. En 1996, ils rejoindront une société luxembourgeoise spécialisée dans la domotique et la régénération de puits. Ils mettront un terme à leur activité professionnelle en 2002.

Entretemps, Ivon rejoint l'assemblée du Conseil Communal de 1989 à 1994. Mireille lui succède de 1995 à 2000 puis intègre le Collège de 2001 à 2006.

Cette période correspond à l'élargissement de la famille avec la naissance successive de trois petites-filles : Malaurie, le 24 février 2005, Lisa, le 18 septembre 2006 et Shana, le 25 décembre 2007.

Vous avez toujours placé la famille au centre de vos préoccupations. C'est donc tout naturellement que Mireille met un terme à son engagement politique afin de s'occuper de ses petites-filles et d'apporter un soutien important à ses filles et beaux-fils, tous engagés professionnellement.

Mireille, si tu as joué 5 années dans l'équipe féminine de Chevron et participé à de nombreuses marches Adeps en compagnie de Nadine et Marcie, toi et Ivon avez également été de fervents supporters du FC Chevron au sein duquel Edgard, ton papa, a joué jusqu'à l'âge de 68 ans.

Et si Ivon a toujours été passionné par les évolutions technologiques, notamment en matière d'énergie renouvelable, Mireille tu t'investis avec beaucoup d'implication, depuis une vingtaine d'années, dans le dynamique Comité des 3X20 de Chevron.

Vient ensuite l'incident de santé dont Ivon est victime fin août 2011. Ta force de caractère et ta ténacité conjuguées à l'indéfectible et inconditionnel soutien de Mireille ont fait de votre couple, un couple plus uni que jamais.

Et à la question du bilan après ces 50 années que vous n'avez pas vu passer, c'est à deux, trois, quatre mains et les yeux fermés que vous resigneriez bien volontiers !

Mireille,

Ivon,

Voici, en quelques mots synthétisés, un parcours de vie bien rempli.

Les 5 septembre 1970 et 5 août 1972, vous avez choisi de partager vos vies et d'avancer ensemble sur le chemin de la vie.

Aujourd'hui, nous voudrions vous féliciter pour ce parcours empreint de simplicité, de respect, centré sur la 'famille' et orienté vers les autres. Des valeurs qui sont les vôtres, des valeurs qui vous ont guidé, des valeurs que vous continuez à porter tout au long de votre cheminement.

Félicitations à vous deux pour cette simplicité, cette humilité, ce respect mutuel et pour cette complicité encore plus renforcée aujourd'hui !

Je terminerai par une citation de Pierre Dac que vous inspirez largement, je le cite : « quand on aime, on a 20 ans et quand on a 20 ans, on aime toujours » !

Nous vous souhaitons de vivre encore de très nombreux moments de complicité et de joies partagées, entourés de vos amis et de vos proches ! Profitez pleinement de cet instant présent, même si vous l'aviez espéré différent, sans la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui !

Joyeuses Noces d'Or et rendez-vous pour le Diamant !

FixMyStreet · Wallonie

Signalez les problèmes dans l'espace public

Be WaPP asbl